



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 28 août 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133315004

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PROQUEST, afin de renouveler, pour une période de trois ans, l'abonnement à la ressource numérique Newspaper Direct Library Press Display, pour une somme maximale de 73 814,11 \$ US, taxes incluses/ Approuver un projet de convention à cette fin.

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1134512002

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc, pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1136133002

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec la firme Distribution T.I.M pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.12-12135 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 231 789,60 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.006 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130749002

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de mise à niveau des portes et quincaillerie à la station de pompage McTavish, située au 855 avenue du Dr. Penfield, Montréal (0270) - Dépense totale de 127 329,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5670 - (4 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat de services professionnels

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131146002

Accorder un contrat de services professionnels à BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière), pour une somme de 1 100 000 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa.

20.008 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136365002

Accorder un contrat de services professionnels à Amiot-Bergeron architectes pour préparer les documents et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie : Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique, pour une somme maximale de 73 353,50 \$ (Contrat de 66 685 \$ + contingences de 6 668,50 \$) taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12923 - (4 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1132586004

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour une partie du financement de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er septembre 2013 au 28 février 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Outremont , Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1133278013

Autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1135368002

Approuver les commentaires de la Ville de Montréal à la Commission mixte internationale portant sur le Plan 2014, une nouvelle proposition de gestion des niveaux et débits d'eau du bassin Lac Ontario - fleuve Saint-Laurent

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.004 Administration - Nomination de membres

CG Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques - 1136251003

Renouveler les mandats de M. Raymond Perreault, M. Jacques Laflèche et de M. Jean-Louis Landry à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou pour la période de juin 2013 à juin 2015.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Lachine , Direction des services administratifs et du greffe - 1132326004

Modifier le budget de la Ville d'une somme de 7 221,00 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la réception par l'arrondissement Lachine d'un chèque de la firme Sodem Inc. suite à son désistement en date du 21 décembre 2012 pour la gestion du Port de plaisance de Lachine pour l'année 2013

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1132504011

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière au montant de 2 500 \$ en provenance de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds pour la programmation culturelle estivale extérieure

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134368002

(AJOUT) Proposer à tous les arrondissements de la Ville de Montréal et à toutes les villes reconstituées d'apporter les modifications souhaitées à leur réglementation en regard de l'utilisation des pistes cyclables.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134815003

Dépôt du bilan 2010-2012 du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	3

CE : 12.001

2013/08/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2013/08/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/08/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133315004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PROQUEST, afin de renouveler, pour une période de trois ans, l'abonnement à la ressource numérique Newspaper Direct Library Press Display, pour une somme maximale de 73 814,11 \$ US, taxes incluses/ Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et PROQUEST, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Newspaper Direct Library Press Display, pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2016, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 73 814.11 \$, US taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-08-21 17:26

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133315004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PROQUEST, afin de renouveler, pour une période de trois ans, l'abonnement à la ressource numérique Newspaper Direct Library Press Display, pour une somme maximale de 73 814,11 \$ US, taxes incluses/ Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'abonnement des bibliothèques de Montréal à la ressource Newspaper Direct Library Press Display vient à échéance le 31 juillet 2013. Il s'agit d'une demande de renouvellement de cet abonnement considéré comme ressource essentielle pour les bibliothèques. L'accès à celle-ci est disponible à partir des bibliothèques de Montréal ou de la maison pour les usagers. ProQuest est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique. Un dossier décisionnel (1133315002) chemine actuellement aux instances afin d'octroyer à la firme ProQuest un contrat concernant le renouvellement à une autre ressource électronique utilisée par les bibliothèques de Montréal soit la ressource Canadian Newstand Major Dailies. Ces deux ressources ne couvrent pas les même journaux ni n'assurent la même couverture d'archivage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM12 1111 - 21 décembre 2012 - Offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Résolution CA13 10 023 - 12 février 2013 - Arrondissement Montréal-Nord - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 12030 - 5 février 2013 - Arrondissement Anjou - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets

avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 13 0005 - 4 février 2013 - Arrondissement Saint-Léonard - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 08 0088 - 5 février 2013 - Arrondissement Saint-Laurent - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 090003 - 11 février 2013 - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 14 0010 - 5 février 2013 - Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 16 0041 - 4 février 2013 - Arrondissement Outremont - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 170035 - 4 février 2013 - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 19 0024 - 11 février 2013 - Arrondissement Lachine - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 20 0080 - 4 février 2013 - Arrondissement LaSalle d'accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 210057 - 5 mars 2013 - Arrondissement Verdun - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 22 0085 - 5 mars 2013 - Arrondissement Le Sud-Ouest - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 240078 - 12 mars 2013 - Arrondissement Ville-Marie - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la

Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 25 0019 - 4 février 2013 - Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 26 0039 - 4 février 2013 - Arrondissement Rosemont La Petite-Patrie - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 27 0067 - 5 mars 2013 - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA 13 28 0031 - 4 février 2013 - Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 29 0024 - 4 février 2013 - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 30 03 0073 - 12 mars 2013 - Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal .

DESCRIPTION

Newspaper Direct Library Press Display offre l'accès à plus de 2 600 titres de journaux et de revues en version intégrale sous format pdf couvrant 54 langues et une centaine de pays dans le monde. Les titres des grands quotidiens canadiens et internationaux tels que le Globe & Mail, The Washington Post, The Wall Street Journal, The Herald, Le Monde, Le Figaro, etc. sont parmi les titres accessibles. Les journaux de quartier sont également disponibles pour consultation. À titre d'exemples, on y retrouve le 24 heures, l'Avenir PAT - Montréal-Est, le Courrier Italieno, le Courrier Ahuntsic, le Courrier Bordeaux - Cartierville, l'Époque Times, le Flambeau Mercier - Anjou, le Guide de Montréal-Nord, le Journal de Rosemont, l'Express d'Outremont, La Presse, le Journal de Montréal, Le Messenger de Lachine & Dorval, le Messenger de Verdun, Le Plateau, le Progrès de Villeray, Les Nouvelles Saint-Laurent, le Métro Montréal, les Nouvelles Hochelaga - Maisonneuve, The Chronicle et The Gazette.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un renouvellement de l'abonnement à la ressource Newspaper Direct Library Press Display. L'acquisition de cette ressource en réseau plutôt que par chacune des bibliothèques de Montréal permet d'obtenir des économies d'échelle de plus de 25 % pour l'abonnement. Elle est disponible à distance, à partir de la maison, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Les 19 arrondissements de Montréal ont accepté l'offre de service de la Direction associée - Bibliothèques pour négocier le contrat conformément à la résolution CM12 1111 du conseil

municipal et lors d'une consultation par courrier électronique des gestionnaires des bibliothèques.

L'augmentation demandée de 5 % par année pour les trois prochaines années est justifiée par le fait que cette ressource en est une en développement. En 2005, elle offrait 200 titres de journaux et de revues répartis dans 55 pays. En 2011, lors du présent réabonnement, elle offrait 1 400 titres répartis dans 90 pays et couvrant 44 langues. Aujourd'hui, elle offre 2 600 titres répartis dans une centaine de pays et couvrant 54 langues. L'augmentation réelle sera de 5 001.68 \$ CAD, taxes incluses, pour les trois prochaines années soit une augmentation moyenne de 1 667 \$ CAD par année. Il faut également prendre en considération que durant le contrat de nouveaux titres sont ajoutés sans qu'il y ait ajustement du coût au contrat.

Le fournisseur explique également que ces augmentations sont tributaires des contrats signés avec les éditeurs.

La durée de trois (3) du contrat permet d'obtenir de meilleures conditions et d'éviter des augmentations malgré l'ajout de nouvelles ressources en cours de contrat. Ainsi, pour la seule première année du contrat, une économie de 400 \$ a été obtenu en négociant pour une période de trois ans. De plus, un tel contrat permet d'assurer la pérennité du service et d'éviter toute coupure de service aux usagers des bibliothèques de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat prévoit une augmentation de 5 % en 2013, 2014 et 2015.

Budget de fonctionnement

Le montant de la dépense au net pour les trois années du contrat est de 73 814.11 \$ US taxes

Estimé des dépenses pour l'abonnement à News			
Année	Augmentation (en %)	Prix US (avant taxes)	Taux de change
1 août 2013 - 31 juillet 2014	5,00	20 365,00 \$	1,06 \$
1 août 2014 - 31 juillet 2015	5,00	21 383,00 \$	1,06 \$
1 août 2015 - 31 juillet 2016	5,00	22 452,00 \$	1,06 \$
TOTAL			

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 309256 au montant de \$ 21 538.02 \$ C

Cette dépense est entièrement assumée par la Direction associée - Bibliothèques, Division des

L'augmentation demandée de 5 % par année pour les trois prochaines années est justifiée par titres de journaux et de revues répartis dans 55 pays. En 2011, lors du précédent réabonnement Aujourd'hui, elle offre 2 600 titres répartis dans une centaine de pays et couvrant 54 langues. I prochaines années soit une augmentation moyenne de 1 667 \$ CAD par année. Il faut égaleme

sans qu'il y ait ajustement du coût au contrat.

Dépenses pour l'abonnement à Newspaper Direct Library Press Display pour la période juillet 2010 à juillet 2013 et estimé des dépenses pour la période du 1 août 2013 au 31 juillet 2016		
Période	Prix (\$ US hors taxes)	Augmentation (en %)
Juillet 2010 - Juillet 2011	18 280,00 \$	
Août 2011 - Juillet 2012	18 380,00 \$	0,5
Août 2012 - Juillet 2013	19 395,00 \$	5,0
Août 2013 - Juillet 2014	20 365,00 \$	5,0
Août 2014 - Juillet 2015	21 383,00 \$	5,0
Août 2015 - Juillet 2016	22 452,00 \$	5,0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fait de renouveler cet abonnement à la ressource électronique, réduira, à moyen terme, le nombre de journaux en version papier et, du coup, aura un impact positif sur la préservation des ressources naturelles et diminuera également les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Newspaper Direct Library Press Display, comme déjà mentionné, offre des ressources, journaux et revues, dans plus de 54 langues et couvre une centaine de pays. Cette ressource contribue au déploiement du volet virtuel du réseau des bibliothèques de Montréal en accord avec le Rapport et les recommandations concernant le Projet de bibliothèque du XXI^e

siècle, déposé au conseil municipal, le 20 septembre 2010, par la Commission du Conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie. La recommandation no. 6 relevait l'importance « d'élargir l'offre de ressources électroniques du réseau des bibliothèques publiques de Montréal afin de permettre aux citoyens de consulter, via le site Web de la bibliothèque, des bases de données, livres numériques et diverses autres ressources numériques ».

Les économies d'échelle seront de plus de 25 % pour l'abonnement à cette ressource grâce à l'acquisition regroupée au sein du réseau des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal. Cette ressource permet l'accès de façon électronique et à domicile aux principaux journaux anglophones canadiens aux usagers des bibliothèques de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel CLAVEAU
Chef de division des activités regroupées

Tél : 872-6563
Télocop.: 872-4911

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice-associée

Tél : 872-1608
Télocop. : 872-7670
Date d'endos. : 2013-06-28

Dossier # :1133315004



Dossier # : 1134512002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc, pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502.80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 502.80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13803 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Un montant de 149 136.77 \$ représentant 54.52 % du contrat sera assumé par l'agglomération.

Signé par Johanne MACKAY **Le** 2013-08-19 12:07
FALCON

Signataire :

Johanne MACKAY FALCON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
immeubles

IDENTIFICATION

Dossier # :1134512002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc, pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502.80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat d'entretien sanitaire d'une durée de quatorze mois pour cette activité nécessaire dans 5 immeubles de l'agglomération et 3 d'arrondissements.

À la suite d'un appel d'offres public, d'une durée de 28 jours tenu, du 25 avril 2013 au 22 mai 2013 et publié le 25 avril 2013 dans le journal La Presse et SÉAO, trois addenda furent émis, soit :

Addenda #1 - 9 mai 2013: Modifications au Formulaire de soumission, cahier des clauses techniques particulières et aux annexes;

Addenda #2 - 15 mai 2013: Modifications et précisions aux annexes;

Addenda #3 - 17 mai 2013: Modifications au Cahier des clauses administratives générales.

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

DESCRIPTION

Ce contrat consistera à faire l'entretien ménager dans 5 postes de quartier du SPVM, du centre communautaire de Mercier-est, de la Bibliothèque Marc-Favreau et du chalet de parc Étienne-Desmarteau selon les besoins exprimés au cahier des charges. La durée de ce contrat est de 14 mois. Aucune contingence indiquée au bordereau de soumission. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien sanitaire a été confié à la

Direction des immeubles. La Direction des immeubles n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée. Les 5 postes de quartier du SPVM sont de nouveaux sites résultant de l'évolution du schéma de couverture du SPVM. Le contrat d'entretien sanitaire du centre communautaire de Mercier-est a été résilié suite à une mauvaise prestation de service et jumelé au présent appel d'offres publics. L'entretien sanitaire de ce bâtiment est actuellement confié à une firme privée selon une entente de gré à gré, en respect avec la politique d'attribution des contrats de la Ville et ce, jusqu'à l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier. La bibliothèque Marc-Favreau et le chalet de parc Étienne-Desmarteau sont de nouveaux bâtiments sous la responsabilité de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Onze soumissionnaires se sont procurés les documents d'appel d'offres, quatre ont présenté une soumission soit, 36 % d'entre eux. Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien ménager pour la période de juillet 2013 à août 2014 (inclusivement). Les coûts d'entretien actuels de ces bâtiments sont de l'ordre de 21 327.39 \$ taxes incluses mensuellement, excluant la bibliothèque Marc-Favreau qui sera mise en service en juillet et dont le coût mensuel est estimé à 9 198.00 \$ taxes incluses. L'estimation des travaux était de 398 580.32 \$ taxes incluses. Celle-ci fut réalisée par les professionnels internes et est basée sur les coûts d'entretien actuels, majorés en dollars d'aujourd'hui en tenant compte des taxes, des indexations projetées de 2.52 % pour la main d'oeuvre en novembre 2013, de 2 % pour les matériaux en janvier 2014 afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation.

En tant qu'organisme de bienfaisance, le Centre de transition le Sextant inc est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci. Le coût total net, tenant compte de la ristourne de la meilleure soumission conforme est de 300 825.79 \$, soit 21.09 % inférieur à l'estimation. Les professionnels internes ont estimé les frais d'administration et profits à 10 % de la valeur du contrat, l'entrepreneur y alloue 2 %. Ils ont également estimé les coûts autres pour les matériaux, déplacements et équipements à 20 % de la valeur du contrat, l'entrepreneur y alloue 5 %. Excluant ces deux postes, l'écart entre l'estimé des professionnels internes et la soumission la plus basse conforme est alors de 2.82 %. La proposition de la firme Service d'entretien Alphanet inc. demeure la meilleure soumission de cet appel d'offres, nous ne pouvons expliquer la stratégie financière de la soumission présentée par la firme Service d'entretien Alphanet inc.

La soumission présentée par "Service d'entretien ménager Vimont inc" ne respecte pas la condition d'admissibilité essentielle d'avoir déclaré en 2012 au comité paritaire pour l'entretien des édifices publics une masse salariale de 750 000 \$. La masse salariale déclarée en 2012 par ce soumissionnaire est de 328 103 \$. La soumission est donc non-conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total toutes taxes incluses avant ristourne	Total net après ristourne
Service d'entretien Alphanet inc.	273 540.16 \$		314 502.80 \$	300 825.79 \$
Centre de transition le Sextant inc * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance	301 668.90 \$		301 668.90 \$	301 668.90 \$

Services d'entretien d'édifices ALLIED (Québec) inc.	352 496.53 \$	405 282.88 \$	387 658.06 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	346 666.94 \$	398 580.32 \$	381 246.97 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			33 0050.92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9.72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			86 832.26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			28.86 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-80 421.18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-21.09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			843.11 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0.28 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute du contrat octroyé calculée avec taxes totalise la somme de 314 502.80 \$.

Le coût total net du contrat octroyé calculé avec taxes et tenant compte de la ristourne sur la Taxe sur les Produits et Services totalise la somme de 300 825.79 \$.

Un bon de commande au montant de 128 017,33 \$ sera réalisé en 2013. Le bon de commande pour l'année 2014 sera de 186 485,47 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre et facturée aux unités administratives (arrondissements et services centraux) qui occupent ces bâtiments en fonction de leur clé de répartition respective.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminé selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée: "AO #13803 - Repartition depenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments importants ayant toujours été entretenus par l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat

compromettrait la salubrité du bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour palier à une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Les coûts engendrés sont évalués approximativement à 27 000.00 \$ mensuellement.

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 120 jours, la date limite d'octroi est le 18 septembre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

octroi du contrat : septembre 2013

début du contrat : septembre 2013

fin du contrat : août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au devis.

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005).

En conformité avec la politique d'attribution des contrats nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Eric DESBIENS)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Chantal RONDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop.: 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE
Chef de section

Tél : 514-872-4087
Télécop. : 514-872-0353
Date d'endos. : 2013-07-18

Dossier # :1134512002



Dossier # : 1136133002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec la firme Distribution T.I.M pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.12-12135 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 231 789,60 \$)

Il est recommandé:

I. d'autoriser la première prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Distribution T.I.M pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal, pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres no. 12-12135;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-08-20 11:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION **Dossier # :1136133002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec la firme Distribution T.I.M pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidants de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.12-12135 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 231 789,60 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la prolongation de l'entente-cadre pour une période additionnelle de 12 mois selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres no. 12-12135.

La Ville est appelée à communiquer des informations aux résidants et citoyens des quartiers ou arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et la durée des travaux, aux voies d'accès alternatives, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée par la distribution d'avis ou de bulletin porte-à-porte aux résidants d'un ou des secteurs ciblés. Ce service sera aussi disponible en tout temps afin d'informer les résidants en cas de situation d'urgence et/ou pour distribution massive

En 2012, et afin d'assurer ce service, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour une durée de 12 mois avec deux options de renouvellement d'une durée de 12 mois chacune.

Suite à cet appel d'offres, l'entente-cadre collective no. 782402 a été conclue. La période de validité initiale de l'entente débutait à la date d'émission de l'entente-cadre et se termine le 1er octobre 2013.

La firme Distribution T.I.M a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de 12 mois. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0342 – 27 septembre 2012 - Conclure avec la firme Distribution T.I.M., une entente cadre collective d'une durée de 12 mois avec option de 2 prolongations de 12 mois

supplémentaires chacune, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.12-12135 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 579 474.00 \$)

DESCRIPTION

Prolongation de l'entente-cadre pour le service d'impression et de distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletin d'informations sur demande.

Conformément à la clause 5 des clauses particulières de l'appel d'offres 12-12135, la prolongation sera valide pour une période de douze (12) mois à compter du 2 octobre 2013. Toutefois, avant la fin de la période de prolongation et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer l'option pour la deuxième prolongation selon les mêmes termes et conditions. L'option pour la deuxième prolongation prévue au contrat est de douze (12) mois.

La distribution est effectuée sur l'île de Montréal, à chacun des numéros civique et de façon à informer tous les occupants du bâtiment selon le secteur déterminé et le délai demandé. Le service offert est disponible en tout temps. La gestion des stocks, des avis et enveloppes pré-imprimées est effectué par l'adjudicataire afin d'assurer le service.

Les principaux usagers de cette entente sont la Direction des infrastructures et la Direction du transport. Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres. Tous les arrondissements ont été informés de la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'accès au service requis afin d'informer les résidents des travaux et de l'interruption de services. L'information communiquée permet d'obtenir la collaboration des résidents et assurer leurs sécurités lors de l'exécution de travaux.

Les quantités mentionnées au bordereau de soumission sont prévisionnelles et ont été soumis par le Service des communications de la Direction des travaux publics. Fournies à titre indicatif seulement, elles sont basées sur les historiques de consommation et selon la prévision des besoins.

la consommation pour la première année de l'entente s'élève à 243 141,28 \$.

L'offre de la firme Distribution T.I.M pour la première prolongation conformément à l'appel d'offres 12-12135 est la suivante ;

MOIS 13 À 24

Articles Description et code		Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
Article 2.1	Impression seulement du message variable sur les avis, recto verso	600 000	50,00\$/1 000	30 000,00 \$
Article 2.2	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages <u>recto</u> seulement (papier fourni par l'adjudicataire)	120 000	50,00\$/1 000	6 000,00 \$
Article 2.3	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les	80 000	70,00\$/1 000	5 600,00 \$

	secondes pages <u>recto verso</u> (papier fourni par l'adjudicataire)			
Article 2.4	Pliage et insertion des avis sous enveloppe	800 000	50,00\$/1 000	40 000,00\$
Article 2.5	Distribution porte-à-porte des avis	600 000	200,00\$/1 000	120 000,00 \$
MONTANT TOTAL hors taxes pour MOIS 13 À 24 DU CONTRAT:				201 600,00 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de la prolongation de l'entente-cadre sans imputation budgétaire valide pour une période de douze (12) mois. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes. L'entente pourrait générer des dépenses d'agglomération si les communications produites seraient en liens avec le réseau principale de distribution des eaux, la gestion des rues et des grandes artères ou tout autres champs de compétences du conseil d'agglomération.

Toutefois la valeur du budget réel de l'entente sera de 231 789,60 \$ taxes incluses pour la première prolongation pour une période de douze (12) mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'information aux résidants soulève des questions sur les impacts des travaux, et peut retarder le démarrage de travaux déjà planifiés.

Le non renouvellement de l'entente alourdirait le processus de demande de service en obligeant la négociation à chaque demande, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. L'entente sera incluse dans la banque de données du moteur de recherche des ententes valides.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution : septembre - octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude). Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale. Cette prolongation d'entente est conforme à la Politique de gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement.

Montant annuel estimé pour la période de prolongation:

201 600,00 \$ + 10 080,00 \$ TPS (5%) + 20 109,60 \$ TVQ (9.975%) = 231 789,60 \$

Par conséquent, nous recommandons la prolongation de l'entente - cadre qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sonia BEAUCHEMIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

Tél : 514-872-4542
Télécop.: 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514-872-0349
Télécop. : 514-872-2519
Date d'endos. : 2013-08-12

Dossier # :1136133002



Dossier # : 1130749002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de mise à niveau des portes et quincaillerie à la station de pompage McTavish située au 855 avenue du Dr. Penfield, Montréal (0270) - Dépense totale de 127 329,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5670 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 127 329,07 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des portes et quincaillerie à la station de pompage McTavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 999,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5670;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, pour un montant de 127 329,07 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-08-08 17:10

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130749002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de mise à niveau des portes et quincaillerie à la station de pompage McTavish située au 855 avenue du Dr. Penfield, Montréal (0270) - Dépense totale de 127 329,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5670 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Construit vers 1852, le réservoir McTavish avec sa station de pompage constitue une composante stratégique du réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Montréal. Le vérificateur général a récemment identifié des lacunes dans le contrôle d'accès à des salles électriques et salles de transformateurs de la station de pompage lesquelles compromettent la sécurité des personnes. En effet, plusieurs de ces portes sont non verrouillées et elles doivent être modifiées afin de permettre l'accès au personnel autorisé seulement. Ces modifications aux accès permettront de prévenir que des visiteurs non spécialisés circulent dans ces salles sans les protections requises. Les mesures correctives nécessitent également, dans certains cas, de construire de nouvelles cloisons et d'ajouter des portes.

Ce faisant, des chemins d'issue se trouvent affectés par les contrôles ajoutés et des modifications devront être apportées à certaines issues afin de s'assurer que les occupants peuvent en tous lieux sortir en cas d'urgence.

La Ville a mandaté la firme Affleck de la Riva architectes afin qu'elle réalise ce projet.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 28 juin 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 17 juillet 2013. La période d'appel d'offres a duré 20 jours calendrier. Trois (3) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous). Les deux premiers addendas comportaient des clarifications et avaient un impact mineur pour les soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-07-05	Modifications du formulaire de soumission et clarifications aux plans d'architecture et électrique
2	2013-07-10	Clarifications aux clauses particulières du contrat et plans et devis d'architecture
3	2013-07-11	Prolongation de la période de visites

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 5 au 12 juillet 2013 inclusivement.

La durée de validité des offres est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0060 - 28 février 2008 – Octroyer un contrat à Norgéreq Ltée pour l'exécution de travaux de rénovation de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 6 600 000 \$ - Appel d'offres public 5308 (8 soum.)-(contrat 11602).

BC 818708 - 9 janvier 2013 - Honoraires professionnels pour la mise à niveau du contrôle de l'accès et gestion de la sécurité physique à la station McTavish - Dépense totale de 29 794,62 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (7 soum.).

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est fournie dans le tableau ci-dessous. Quatre (4) d'entre eux ont déposé leur soumission.

1	Construction Cogestal inc.
2	Groupe VIG inc.
3	Norgéreq Ltée
4	Procova Inc.
5	Trempro Construction inc.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de travaux de mise à niveau des portes et quincaillerie à la station de pompage McTavish.

Un pourcentage de 15 % de contingences était inscrit au bordereau de la soumission.

JUSTIFICATION

Les quatre (4) soumissions conformes reçues sont décrites ci-dessous. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova inc.	103 477,50	15 521,63	118 999,13
Norgéreq Ltée	137 253,13	20 587,97	157 841,10
Trempro Construction inc.	145 923,05	21 888,46	167 811,51
Construction Cogestal inc.	249 700,00	37 455,00	287 155,00
Estimation des professionnels externes (\$)	126 185,06	18 927,76	145 112,82
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			182 951,69
			53,74 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>	168 155,87
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	141,31 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus basse - estimation des professionnels)</i>	-26 113,69
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) <i>((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>	-18,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	38 841,97
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	32,64 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 145 112,82 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à -26 113,69 \$ (-18,00 %).

Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire se situe en grande partie au chapitre 00 des charges générales, au chapitre 08 des travaux d'ouvertures et fermetures (consistant principalement aux travaux de portes et quincaillerie) et au chapitre 16 pour l'électricité.

Il y a un écart favorable de 7 600 \$ (avant taxes et contingences) pour les charges générales ce que les professionnels attribuent à une surévaluation de leur part du coût de mobilisation, étant donné la portée restreinte des travaux et les exigences de sécurité strictes du projet.

Il y a un écart défavorable pour le chapitre 08 des travaux de portes et quincaillerie de 9 600,00 \$ (avant taxes et contingences), soit 8,75 % du montant global. Ce montant est équilibré par un écart favorable pour le chapitre 16 des travaux d'électricité de -16 050,00 \$ (avant taxes et contingences), soit -14,62 % du montant global. L'écart favorable résultant de ces deux chapitres est de - 6 450,00 \$, soit -5,87 % du montant global.

Les montants des travaux pour les autres chapitres présentent des écarts favorables et défavorables par rapport à l'estimation des professionnels qui varient entre - 2,78 % et + 0,46 %.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Procova inc. ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 118 999,13 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 8 329,94 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Les coûts

anticipés pour les incidences sont reliés aux frais de laboratoire, expertises, permis, ainsi que les frais connexes. Les frais de laboratoire pourront inclure, par exemple, des analyses des peintures existantes qui contiennent de l'amiante afin de déterminer si elles contiennent également des métaux lourds dangereux.

La dépense totale à autoriser est de 127 329,07 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir le tableau de calcul des coûts en pièce jointe).

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013-2015 de la Direction de l'eau potable (DEP).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de mise à niveau des portes et quincaillerie de la station de pompage McTavish afin d'augmenter la sécurité de ses occupants en prévenant que des personnes non autorisées entrent dans les salles électriques et des transformateurs, et courent des risques d'électrocution. Également, la réalisation de ces travaux permettra de répondre aux exigences du vérificateur général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13680 - Mandat : 16871-2-001

Octroi du contrat au CE :	Août 2013
Réalisation des travaux :	Septembre à décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public respecte la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué afin de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. La Direction des stratégies et transactions immobilières demande à tous les professionnels de travailler dans cette optique.

Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ainsi que l'encadrement C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7827
Télécop.: 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section
Administration immobilière -
Agglomération
Tél. : 514 872-7977
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-07-26

Dossier # :1130749002



Dossier # : 1131146002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière), pour une somme de 1 100 000 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art qui sera intégrée au carrefour Pie IX / Henri-Bourassa, pour une somme maximale de 1 100 000\$ incluant les taxes et les contingences, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

Signé par Isabelle CABIN **Le** 2013-08-15 20:09

Signataire :

Isabelle CABIN

Cadre sur mandat(s)
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131146002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière), pour une somme de 1 100 000 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le Bureau d'art public de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) a tenu un concours pancanadien sur invitation pour le choix de l'oeuvre. Lors de la première rencontre du jury tenue le 11 juin 2012, 37 artistes canadiens ont été invités. Lors de la deuxième rencontre du jury tenue le 12 octobre 2012, les membres du jury ont analysé quinze dossiers et cinq finalistes ont été invités à déposer un concept : il s'agit de BGL, Cooke-Sasseville, Trevor Gould, Myfanwy MacLeod et Althea Thauberger. Lors de la troisième rencontre, tenue le 18 février 2013, trois finalistes ont été sélectionnés pour produire une maquette de leur concept. Il s'agit de: BGL, Myfanwy MacLeod et Althea Thauberger. Lors de la quatrième et dernière rencontre, le 19 juillet 2013, le jury a recommandé à l'unanimité la proposition de BGL.

Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours était composé de :

- **Gaetana Colella**, représentante des citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord
- **Bruce Grenville**, conservateur sénior, Vancouver Art Gallery
- **Nicolas Mavrikakis**, professeur, critique d'art et commissaire d'expositions
- **Martine Simard-Longtin**, conseillère en aménagement, Direction du développement économique et urbain
- **Lucie St-Pierre**, chargée de design et intégration de l'art public, Groupe IBI/DAA inc.
- **Claudiel Toussaint**, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Montréal-Nord
- **Gaëtane Verna**, directrice, The Power Plant

- **Chantal Pelletier-Boulangier** (lors de la sélection des artistes invités et des finalistes), puis **Laurent Vernet** (lors de la sélection du lauréat), agent de développement culturel, Bureau d'art public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 12 0210 - 15 février 2012 - Approuver les principes de bonification du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX dans le cadre d'un nouveau projet urbain d'entrée de ville au coût prévu de 14 500 000 \$

CE 12 0201 - 15 février 2012 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de la première phase (lot 1) des travaux de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX

CE 12 0703 - 16 mai 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à organiser un concours pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au carrefour Pie IX-Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord

DESCRIPTION

L'intégration d'une oeuvre d'art public fait partie du concept d'aménagement du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa. L'oeuvre d'art y jouera un rôle stratégique au chapitre de l'amélioration de l'aménagement urbain, au même titre que la forte présence végétale et que la qualité architecturale. Elle contribuera à faire de ce carrefour un lieu significatif, un véritable site animé.

L'oeuvre d'art sera signalétique et confèrera à cette entrée de ville une identité propre. Cette oeuvre sera majeure par ses dimensions, son emplacement à l'angle des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa et sa fonction identitaire et emblématique. Visible à partir de différents points de vue, son impact visuel sera significatif.

JUSTIFICATION

Le projet d'intégrer une oeuvre d'art public au carrefour Pie IX / Henri-Bourassa s'arrime aux objectifs généraux de ce vaste projet urbain. Elle répond à la volonté des autorités municipales d'améliorer l'image de cette entrée de ville et d'en faire la plus distinctive des six entrées du nord de l'île.

L'ampleur du projet fait écho à l'engagement 5 du cadre d'intervention en art public qui vise à intégrer l'art public dans tous les grands projets d'aménagement urbain sous responsabilité municipale.

Le budget exceptionnel attribué à la réalisation de l'oeuvre d'art constitue un geste marquant qui fera de cette oeuvre un élément majeur de la collection d'art public de la ville. De par son ampleur, ses dimensions imposantes et son emplacement stratégique, l'oeuvre constituera un ajout artistique d'une très grande valeur sur le territoire de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget capitalisable de l'oeuvre d'art et de son intégration dans le projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX est de 1M\$, plus 100 000\$ de contingences. Ce coût est intégré dans l'investissement total de 14,5 M\$ requis pour le projet urbain d'entrée de ville, et devra être inscrit au PTI 2013-2015, suite à un exercice de repriorisation de la planification budgétaire respectant le cadre financier de la Ville, en conformité avec la décision du Comité exécutif (CE 12 0210).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier avec l'orientation No. 13, qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de cette installation monumentale permettra de créer un repère fort et fédérateur auprès de la population de Montréal-Nord et de toute la collectivité, soulignant l'importance de cette porte d'entrée à Montréal. Les artistes décrivent *La Vélocité des lieux* comme suit: « Du haut de ses 63 pieds, cette intervention offrira la vision magique de... mystérieux et successifs autobus courbés «faisant le pont» au-dessus d'un groupe d'arbres ou encore entre 2 toits de maisons...» « *La Vélocité des lieux* risque de bouleverser leur notion d'oeuvre d'art, l'idée qu'ils s'en font. Nous sommes persuadés que cet ébranlement est positif et que cette intervention développera ultimement un nouveau public pour l'art contemporain.»

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 23 septembre 2013 : Octroi au contrat par le Conseil municipal
- Automne 2015 : Installation et dévoilement de l'oeuvre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public de la Direction de la culture et du patrimoine.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Laurent GUIGNARD)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Claudiel TOUSSAINT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Hugues CHANTAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin MAILLET
Chef de projet

Tél : 514-872-0088
Télécop.: 514-872-5588

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-08-07

Dossier # :1131146002

**Dossier # : 1136365002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Amiot-Bergeron architectes pour préparer les documents et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie : Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique, pour une somme maximale de 73 353.50 \$ (Contrat de 66 685 \$ + contingences de 6 668.50\$) taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #13-12923 - Quatre (4) soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Amiot-Bergeron Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie (Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique), pour une somme maximale de 73 353,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation #13-12923 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-08-19 11:17

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1136365002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Amiot-Bergeron architectes pour préparer les documents et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie : Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique, pour une somme maximale de 73 353.50 \$ (Contrat de 66 685 \$ + contingences de 6 668.50 \$) taxes incluses - Appel d'offres sur invitation #13-12923 - Quatre (4) soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

D'ici le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissements de 189,3 M\$ qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité ; un vaste mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature.

Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. 2,4 millions de visiteurs sont attendus chaque année d'ici 2017, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2009, année de lancement du plan d'affaires. Ainsi, après l'ouverture du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique en mars 2011 et celle du Planétarium Rio Tinto Alcan le 6 avril 2013, deux institutions d'envergure internationale qui révolutionnent les façons de faire dans leurs domaines respectifs, Espace pour la vie a amorcé la réalisation de trois de ses autres projets majeurs: le Pavillon de verre au Jardin botanique, la Métamorphose de l'Insectarium et le renouvellement du Biodôme.

Dans tous ses projets, l'approche d'Espace pour la vie en vue d'atteindre ses objectifs consiste à offrir des expériences fortes, émotives et distinctives, qui ravivent nos liens avec la nature.

- Le projet Métamorphose de l'Insectarium vise à transformer en profondeur et de manière audacieuse l'approche et l'expérience de l'actuel musée et à l'agrandir, afin d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes. Il ouvre la voie vers un nouveau type de musée de la nature. Ayant pour point de départ la spectaculaire métamorphose des insectes, c'est d'abord la métamorphose des visiteurs qui est visée, celle de leur relation aux insectes, de l'indifférence et du dédain à la fascination et au respect. Espace pour la vie vise à obtenir pour ce projet l'accréditation LEED platine,

ainsi que l'accréditation «Living building Challenge», qui représentent le plus haut standard en matière de bâtiment vert. Créé en 1990, l'Insectarium accueille en moyenne 350 000 visiteurs par an, sans compter les 150 000 de plus rejoints par l'événement Papillons en liberté, et les 50 000 touchés annuellement par les expositions itinérantes et programmes de sciences participatives. Le public actuel dépasse largement la capacité d'accueil de l'Insectarium. Ce public, fidélisé au gré des ans grâce à une programmation originale a encore le potentiel d'être élargi.

- Fier de ses 20 ans, le Biodôme attire toujours un grand nombre de visiteurs du Québec et de partout ailleurs dans le monde. Sa popularité ne se dément pas. Il importe cependant qu'il relance des réflexions sur la nature sous d'autres perspectives plus percutantes, afin de stimuler des changements réels de comportement envers la nature. Le Biodôme sera ainsi repensé de façon à faire prendre conscience des efforts déployés pour reconstituer la nature et montrer à quel point elle est ingénieuse et absolument impossible à remplacer à grande échelle. En rendant les visites plus immersives, introspectives et émotives, en offrant d'autres perspectives sur les écosystèmes, il mettra en valeur des expériences qui éveillent tous les sens. Le projet vise l'intérieur du Biodôme (les écosystèmes et les aménagements des espaces publics comme la cafétéria, la boutique, les salles d'exposition, l'accueil, etc.). L'architecture du bâtiment ne sera pas modifiée, mais sera mise en valeur.

- Lumineux, enchanteur et assurant une immersion visuelle, olfactive et tactile dans le monde végétal, le Pavillon de verre sera conçu comme un atrium, bénéficiant des meilleures technologies éco-énergétiques. Il permettra de répondre à un besoin criant en accueillant dans un lieu idéal et des conditions optimales des expositions horticoles de calibre international (orchidées, bonzaïs, etc.) reconnues pour être courues par un vaste public. Il s'agira également d'un lieu remarquable pour tenir des événements publics ou privés. Facilement accessible et permettant d'accueillir jusqu'à 400 personnes en format banquet (un besoin à Montréal), cet espace offrira tous les services nécessaires à la tenue de diverses activités.

Afin de respecter l'échéance de 2017, il est nécessaire de commencer dès maintenant à travailler sur les concours en vue de choisir les consortiums qui concevront et réaliseront chacun des trois projets, et permettront de réaliser, pour le legs du 375^e anniversaire de Montréal, des projets innovateurs et inspirants, à la hauteur des attentes.

Ainsi, après avoir obtenu l'autorisation du Conseil exécutif le 26 juin 2013 de lancer un appel d'offres sur invitation, le cahier des charges a été envoyé aux candidats invités, par courriel le vendredi 5 juillet 2013 pour une remise des offres le 5 août 2013. Un mois a été donné aux six (6) invités pour remettre une offre compte tenu de la période estivale.

Trois (3) addenda ont complété cet appel d'offres, le premier et le deuxième envoyés le 11 juillet 2013, et le 3^{ème} le 17 juillet 2013. Le 1^{er} addendum précisait que les entrevues individuelles sont obligatoires, le deuxième répondait aux questions posées par les candidats et le troisième reportait la date de remise des offres au 5 août 2013.

Le délai prévu de validité des soumissions est de 90 jours.

Pour rappel, la préparation et l'encadrement des trois concours pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la conception et la réalisation des trois grands projets d'envergure d'Espace pour la vie, compte tenu du fait qu'ils se dérouleront dans un contexte où les délais sont serrés et les procédures sont complexes, requièrent l'expertise d'un conseiller professionnel qu'Espace pour la vie ne possède pas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1105 - 31 juillet 2013 - Inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente (#1131714004). Aussi, le règlement d'emprunt doit encore être adopté par le CM et approuvé par le Gouvernement du Québec.

CE 130962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617.05\$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78\$, taxes incluses, ..., et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (#1135991002)

CE 130955 - 26 juin 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour s'adjoindre le service d'un conseiller professionnel en vue de l'élaboration de 3 concours pour chacun des projets d'envergure d'Espace pour la vie : Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre (#1135282002)

CE 121723 - 17 octobre 2012 - Donner appui aux projets "Écosystème humain" au Biodôme, "Métamorphose" à l'Insectarium et "Pavillon de verre" au Jardin botanique de Montréal, de l'Espace pour la vie, à réaliser à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (#1120474004)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à Amiot-Bergeron Architectes en vue de préparer les documents et encadrer trois concours pour la réalisation des projets suivants :

- deux concours d'architecture concernant les projets Métamorphose de l'Insectarium et Pavillon de verre du Jardin Botanique.

Les deux concours pourront être d'envergure internationale. Ils seront guidés par des critères très exigeants, notamment en termes de compétence en construction de bâtiments qui répondent aux plus hauts standards en matière d'architecture écologique, à savoir le «Living Building Challenge».

- un concours de Design intérieur et scénographie pour le projet du Biodôme renouvelé.

Le conseiller professionnel aura notamment pour mandat de:

- préparer les trois concours
- préparer et rédiger les règlements et programmes
- coordonner toutes les étapes de chaque processus de concours
- collaborer à la composition des comités, la formulation des réponses aux questions des concurrents et la gestion des délibérations

Le bordereau de soumission ne spécifiait pas de contingences. Cependant, compte tenu de la complexité des projets d'envergure et les enjeux liés aux délais, nous avons prévu au budget un montant égal à 10% de la soumission pour parer aux imprévus.

Les honoraires du conseiller professionnel seront payés à prix forfaitaire. Elles incluent toutes les dépenses découlant de ce mandat.

Il est prévu que les concours soient lancés en février 2014 afin de choisir les consortiums au plus tard en juin 2014.

JUSTIFICATION

Quatre (4) candidats ont déposé une offre :

- Michelle Décary architecte
- Amiot-Bergeron Architectes
- Intégral Jean Beaudoin
- Jacques White architecte

Toutes ont été jugées conformes par le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres sur invitation prévoyait dans sa grille de critères la tenue d'entrevue individuelle. Ainsi le comité de sélection et les entrevues individuelles se sont tenues le vendredi 9 août 2013 et le lundi 12 août 2013.

L'analyse des soumissions a donné les résultats suivants :

Les montants indiqués incluent les taxes.

Soumissions conformes	Note Intermédiaire totale sur 100%	Note finale	Honoraires	Total
Amiot-Bergeron Architectes	93.3	21.49	66 685 \$	66 685 \$
Jacques White architecte	83.2	17.24	77 263.20 \$	77 263.20 \$
Intégral Jean Beaudoin	74.5	14.50	85 886,33 \$	85 886.33 \$
Dernière estimation réalisée en interne			83 618 \$	83 618 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				- 16 933 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)				- 20 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)				10 578.20 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)				16%

Le comité de sélection recommande l'octroi du contrat à Amiot-Bergeron Architectes.

L'estimation du projet a été fait à l'interne, basée sur le taux habituellement applicable pour les prestations d'un conseiller professionnel de concours en tenant compte du coût des trois projets. Cette estimation présente un écart par rapport à la soumission de l'adjudicataire. Cela s'explique par le fait que l'adjudicataire a démontré dans son offre sa disponibilité pendant les périodes consacrées à l'organisation et l'encadrement des concours, sa grande expérience dans l'encadrement de concours pour la Ville de Montréal, et la capacité de son équipe de travail à réaliser les trois concours simultanément de par leurs expériences professionnels. L'adjudicataire a déjà intégré à son offre une méthodologie pour la tenue des trois concours qui répond aux besoins d'Espace pour la vie et a pu anticiper les enjeux de délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus à ce contrat sont de 66 685 \$ taxes incluses. Ils sont payables sur une base forfaitaire.

Les dépenses attachées au contrat sont détaillées comme suit :

Les montants incluent toutes les taxes.

Montant de la soumission	66 685 \$
Montant des contingences (10%)	6 668.50 \$
Total de la dépense	73 353.50 \$

Ce montant est déjà réservé dans le PTI de l'Espace pour la vie pour la période 2013 -2015. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7713999 est de 73 353.50 \$.

Le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a confirmé que les projets d'EPLV étaient bien inscrits au Plan Québécois des Infrastructures (PQI) à hauteur de 45 M\$. Le gouvernement du Québec demande à ce que la Ville de Montréal assume les coûts associés à la réalisation des projets jusqu'aux plans et devis. Ces coûts seront toutefois remboursés à la Ville a posteriori, une fois que lesdits plans et devis seront présentés au Conseil des Ministres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En cohérence avec la mission d'Espace pour la vie, les projets du Pavillon de verre au Jardin botanique, de la Métamorphose de l'Insectarium et du Biodôme renouvelé répondront aux exigences de la Ville de Montréal en termes de développement durable :

Du point de vue du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise:

- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie;
- réduire les émissions de GES;
- implanter des mesures de réduction des déchets à la source;
- implanter des mesures de récupération et de valorisation des déchets (recyclage et compostage);
- tenir des événements écoresponsables;
- appuyer le secteur du développement des technologies propres (ex: géothermie, solaire...).

Du point de vue de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal:

- construire tout bâtiment neuf de plus de 500 m² selon les critères LEED-OR (certification est obligatoire);
- intégrer les éléments obligatoires suivants à tout projet, peu importe la superficie: gestion des déchets de construction, encourager les toits verts, intégrer au moins 10 % en énergie renouvelable des sources énergétiques utilisées, là où c'est possible, aménager des infrastructures pour favoriser l'utilisation du vélo en fonction du plan de transport de la Ville, assurer la gestion efficace de l'eau pour réduire la consommation des occupants.

Du point de vue de la certification écoresponsable des événements:

- prévoir l'installation d'un compteur à l'entrée de la salle pour connaître la consommation

et le type d'énergie utilisée;

- prévoir un espace pour service de traiteur;
- prévoir un espace pour le recyclage et le compostage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les échéanciers de réalisation de la Métamorphose de l'Insectarium, du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique, en vue du 375^e anniversaire de Montréal en 2017 sont très serrés. Reporter la décision aurait des conséquences négatives sur ces échéanciers, mettant à risque la livraison des projets dans les délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé en vue des trois concours pour la conception de la Métamorphose de l'Insectarium, du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat au conseiller professionnel: août 2013
- Phase de préparation et d'organisation des trois concours : août à décembre 2013
- Réception du PFT des projets Métamorphose et Pavillon de verre : décembre 2013
- Réception du PFT du projet du Biodôme renouvelé : janvier 2014
- Lancement des concours : février 2014
- Choix des consortiums : juin 2014
- Concepts finaux et plans et devis: mars 2015 (Pavillon de verre) et juillet 2015 (Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé)
- Début des travaux : septembre 2015 (Pavillon de verre) et janvier 2016 (Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé)
- Livraison : janvier 2017 (Pavillon de verre), septembre 2017 (Métamorphose de l'Insectarium) et novembre 2017 (Biodôme renouvelé)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois, règlements et encadrements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charges. Le présent dossier respecte la directive C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats », et l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Patricia TEULLET-FEBRES)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY
Contrôleur de projet

Tél : 514 872-7214
Télécop.: 514 868-3065

ENDOSSÉ PAR

Simon CLOUTIER
C/d services administratifs et techniques
museum nature

Tél : 514-872-0873
Télécop. : 514 868-3065
Date d'endos. : 2013-08-13

Dossier # :1136365002



Dossier # : 1132586004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour une partie du financement de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er septembre 2013 au 28 février 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour une partie du financement de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er septembre 2013 au 28 février 2014;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-08-14 09:07

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1132586004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour une partie du financement de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er septembre 2013 au 28 février 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité urbaine est un enjeu préoccupant au square Cabot situé à l'angle des rues Sainte-Catherine et Atwater. S'y croisent des citoyens riverains, des usagers des transports en commun, des patients de l'hôpital de Montréal pour enfants et du Module du Nord québécois, ainsi que des personnes désœuvrées. Depuis plus de vingt ans, ce square à l'allure de forêt urbaine est également un carrefour de rencontre pour les membres des Premières Nations et les Inuits qui entretiennent une relation affective avec ce lieu. Des activités illégales, telles la consommation de stupéfiants, la présence d'individus en état d'ébriété avancée, un niveau de violence élevé et divers problèmes associés à l'itinérance ont également cours dans cet espace. Plusieurs organismes communautaires et institutions reliées au réseau de la santé travaillent actuellement dans le secteur afin de fournir des services d'intervention sociale dans des conditions souvent difficiles, fragmentées et potentiellement dangereuses. Malgré ces nombreux efforts, les problèmes vont en s'aggravant, illustrant la nécessité de mettre en place une approche concertée et coordonnée misant sur la collaboration entre les divers acteurs et le partage des connaissances.

Ce projet est la suite de la première phase du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », qui s'est déroulée du 14 janvier au 12 juillet 2013, et qui a permis aux différents partenaires de développer une vision commune en définissant les problématiques, les besoins, mais aussi en identifiant certaines solutions pour améliorer la sécurité de la communauté en général et des Autochtones en particulier. Le rapport « Apprendre du square Cabot — Développer la stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie pour le square Cabot » a été déposé à la Direction de la diversité sociale (DDS) et à l'arrondissement de Ville-Marie le

19 juillet 2013. Plusieurs solutions découlent de ce processus de consultation et de concertation où l'avis de 101 riverains, 36 organismes et 36 usagers autochtones du square Cabot a été pris en compte et mis en commun autour de questionnaires et de deux rencontres majeures (les 8 mai et 21 juin). Ces solutions répondent aux principaux enjeux nommés par le milieu : soit, la gestion de la clientèle durant et après la phase de réaménagement du square; les déficits potentiels au niveau de l'offre de services actuelle; la coordination des diverses interventions qui ont cours au square Cabot (horaire ou autres); le manque de formation des intervenants qui interviennent avec la population autochtone; et, le besoin de sensibilisation à la réalité des Autochtones.

À l'instar de la phase précédente, cette deuxième phase du projet sera menée conjointement avec l'arrondissement de Ville-Marie, puisque plusieurs des solutions touchent directement son champ d'expertise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2083 du 19 décembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés au projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 14 janvier au 12 juillet 2013

CE10 1588 du 13 octobre 2010

Approuver le Plan d'action en itinérance intitulé « Agir résolument pour contrer l'itinérance »

DESCRIPTION

La première phase du projet étant maintenant complétée, il est essentiel qu'une deuxième phase s'enclenche afin que les solutions puissent se réaliser. Pour ce faire, deux personnes à temps plein sont requises pour assurer la coordination et la réalisation des mesures. Ce projet, d'une durée de six mois, du 1er septembre 2013 au 28 février 2014. Concernant les actions à réaliser, certaines seront sous la responsabilité de la DDS et d'autres sous celle de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie, à savoir :

DDS :

- Faciliter l'accès aux services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux
- Améliorer l'accueil, la référence, l'accompagnement et le suivi offerts aux personnes en situation d'itinérance

Arrondissement de Ville-Marie :

- Coordonner et soutenir les interventions menées auprès des personnes vulnérables pendant et après le réaménagement du square, en appuyant particulièrement des initiatives en lien avec l'organisme « La Porte ouverte/The Open Door », à proximité du square Cabot :
 - ouverture d'un nouveau local accessible aux organismes et à leur clientèle dans les locaux du centre de jour ou près du chantier (ex. : roulotte)
 - allongement des heures d'ouverture de l'organisme et offre d'un lieu de repos et d'activités culturelles
 - mise en place d'un pôle d'intervention au square
 - offre de formations pour les intervenants de première ligne
 - ententes avec divers organismes
- Améliorer la cohabitation et la communication entre les usagers du square en vue de sa réouverture après le réaménagement - Développement d'un plan de communication pour annoncer les initiatives qui auront cours dans le square et pour

rendre publique la stratégie de sécurité - Sensibilisation du public aux réalités autochtones, ajout d'activités à saveur autochtone durant les événements communautaires et développement de projets avec les personnes vulnérables

Comme pour la phase I, la phase II sera aussi portée par le sous-comité Justice de RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. L'organisme Foyer pour femmes autochtones de Montréal en sera le fiduciaire.

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs militent en faveur de la poursuite du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot ». Tout d'abord, sans personnel pour coordonner le plan d'action et les mesures déterminées durant la première phase, celles-ci ne pourront pas se réaliser. Le milieu, qui s'implique et participe à la démarche de consolidation de la nouvelle stratégie de compréhension et gestion des problèmes de sécurité, n'a toutefois pas les ressources pour la mettre en place. Les raisons suivantes s'ajoutent à ce facteur :

- le manque de connaissance des services existants
- la nécessité d'augmenter l'offre de service destinée aux Autochtones et aux personnes marginalisées
- le flux continu de nouveaux arrivants autochtones à Montréal fréquentant le square Cabot comme point d'arrivée et de rencontre – ces nouveaux arrivants sont souvent victimisés
- le réaménagement prévu du square Cabot qui débuterait au printemps 2014 pour se terminer à l'automne 2014 - Des travaux de plantation de végétaux et l'installation de mobilier urbain complèteraient l'opération au printemps 2015.
- la redondance des problèmes de sécurité signalés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les commerçants, les résidents, la Société de transport de Montréal (STM), les refuges et les organismes communautaires

Le projet s'inscrit dans l'une des actions du plan d'action ciblé en itinérance « Agir résolument pour contrer l'itinérance » de la Ville de Montréal et qui consiste à déployer un plan d'intervention dans divers espaces publics de Ville-Marie. Une approche collective axée sur la collaboration entre les ressources permettra d'augmenter les capacités d'intervention et l'efficacité des services afin d'améliorer la sécurité et le bien-être des Autochtones et de leur voisinage.

Après analyse des résultats de la phase I du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », la DDS et l'arrondissement de Ville-Marie recommandent le présent projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 30 000 \$ de la part de la ville centrale (DDS) sera bonifié, par l'arrondissement de Ville-Marie, d'une somme minimum équivalente. Le dossier devrait être traité au conseil d'arrondissement de septembre 2013. La hausse de 10 000 \$ du soutien financier de la ville centrale par rapport à l'an dernier s'explique par la volonté d'assurer le maintien de l'expertise développée au cours des derniers mois en gardant en poste les personnes affectées à ce projet. Le gouvernement du Canada par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le gouvernement du Québec par le Secrétariat aux affaires autochtones et RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal seront sollicités dans un deuxième temps pour permettre la réalisation des actions proposées dans le rapport « Apprendre du square Cabot — Développer la stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie pour le square Cabot ». Le soutien

financier de la Ville sera octroyé en deux versements soit 90 % à la signature de la convention et 10 % lors de la remise du rapport final.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier accordé par la Ville pour ce projet se résume comme suit :

	Soutien accordé 2012		Soutien recommandé 2013		
Organisme	ARR. Ville-Marie	DDS	ARR. Ville-Marie à venir	DDS	Soutien financier DDS/coût prévu du projet global en %
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	S/O	20 000 \$	au moins 30 000 \$	30 000 \$	50 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet vise l'amélioration de la sécurité en premier lieu, mais également la coordination et la concertation d'acteurs locaux dans le but d'améliorer la qualité de vie en favorisant l'inclusion sociale et la fourniture de services efficaces au square Cabot et aux alentours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée conjointement avec l'arrondissement de Ville-Marie et approuvée par les Directions des communications respectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2013 Présentation au comité exécutif

Septembre 2013 Présentation au conseil d'arrondissement de Ville-Marie

Septembre 2013 Début du projet

Février 2014 Fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
(Dominique ARCHAMBAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

Tél : 872-8849
Télécop.: 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Natalie BIBEAU
Directrice

Tél : 514-872-6133
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-08-08

Dossier # :1132586004

CE : 30.001

2013/08/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133278013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont

Il est recommandé de:

Autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000\$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2013-07-30 08:43

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133278013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, adopté par le comité exécutif le 7 juillet 2010, prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles soit :

- Le remplacement ou la mise aux normes du système de réfrigération, incluant l'agrandissement requis pour le système de réfrigération à l'ammoniac;
- Les travaux indispensables reliés au déficit d'entretien identifiés par l'audit sur le bâtiment ou justifiés par les professionnels assignés au projet, et ce, sur la base de trois critères : sécurité, dégradation du bâtiment, vétusté;
- La mise en place de mesures d'économie d'énergie (correspondant au Fonds Énergie) et d'accessibilité universelle de base.

Pour assurer sa qualification au programme de soutien financier et atteindre les objectifs dans ce projet, l'Arrondissement s'est engagé à recourir au Fonds Énergie afin de financer une partie des travaux, notamment ceux mis en oeuvre dans le projet de l'aréna qui en améliore l'efficacité énergétique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE08 1163 (2008-06-18) : Création du Fonds d'énergie de la Ville de Montréal
CA13 16 0099 : Adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de la mise aux normes de l'Aréna d'Outremont aux conditions prévues au Programme

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Outremont demande au comité exécutif, spécifiquement pour le projet de l'aréna d'Outremont, de financer une partie des travaux d'efficacité énergétique de ce projet par le Fonds Énergie en prêtant la somme de 300 000 \$ pour l'aréna. Des subventions issues de différents programmes sont également anticipés, par exemple Hydro-Québec, mais il est actuellement impossible de les quantifier. Dans ces conditions, l'Arrondissement consent à rembourser, sur une période de 6 ans, une somme annuelle approximative de 50 000 \$ à compter de 2017 et ce, jusqu'au

remboursement du montant total. Il est à souligner que les travaux doivent être complétés et qu'une année d'opération doit être écoulée pour déterminer les économies nettes réelles.

JUSTIFICATION

La portée des travaux de ce projet de mise à niveau comporte deux grands volets : la conversion du système de réfrigération et la correction du déficit des investissements. Des travaux de cette ampleur créent des opportunités qui permettent l'implantation d'une série de mesures d'économie d'énergie. Ces opportunités sont d'autant plus justifiées par les besoins en énergie des différentes fonctions de ce centre sportif. Ils permettent de puiser l'énergie générée par le système de production de froid (aréna) pour réduire la consommation d'énergie des systèmes de production de chaleur (chaudière et chauffe-eau domestique).

Comme ces mesures nécessitent des crédits supplémentaires pouvant toutefois offrir un retour sur l'investissement, l'Arrondissement fait appel au Fonds Énergie pour obtenir une partie du financement.

Les principales mesures d'efficacité énergétique pour lesquelles l'Arrondissement fait une demande de financement au Fonds Énergie sont :

- La récupération de chaleur du nouveau système de réfrigération à l'ammoniac pour, entre autres, les besoins suivants :
 - Récupérer la chaleur pour chauffer l'eau domestique et de procédé;
 - Récupérer la chaleur pour chauffer une partie du bâtiment.
- Le remplacement de l'éclairage au-dessus de la patinoire;
- Le remplacement des appareils d'éclairage intérieurs et extérieurs;
- L'installation des détecteurs de mouvement;
- Le remplacement des appareils de ventilation et de déshumidification par des appareils plus performants pour l'enceinte de l'aréna;
- L'ajout de la régulation et des contrôles pour l'éclairage et la récupération de chaleur;
- La reconstruction des tympans au pourtour de l'aréna;
- L'ajout de toile ou de peinture réfléchissante au-dessus de la patinoire.

Selon un estimé préliminaire préparé conjointement par la Direction des immeubles, le consultant Macogep et l'Arrondissement, nous avons identifié différents équipements dont le remplacement nous permettra des économies annuelles générées grâce à la diminution de la consommation de gaz naturel et d'électricité.

Ce type d'équipement fait déjà l'objet de remplacement dans les arénas qui ont été mis à niveau lors de la première phase.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement remboursera la totalité du prêt de 300 000 \$ à raison de 50 000 \$ par année, à même les économies d'énergie réalisées à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2023 inclusivement.

Il y a lieu de faire le virement de crédits suivant du surplus affecté - énergie vers l'Arrondissement comme suit :

PROVENANCE

Affectation de surplus corporative (Fonds Énergie)

2101-0000000-000000-00000-32005-008504-0000-000000-0000000-00000-00000 300 000 \$

IMPUTATION

PROJET INVESTI (13 66040-014)

Débit 6101-9500998-800550-07141-57201-000000-0000-143317-000000-22025-00000
300 000 \$

Crédit 6101-9500998-800550-41000-71120-013538-0000-143317-000000-22025-00000
300 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent directement dans la vision du Plan de développement durable de la Ville de Montréal et dans les actions réalisées sur le plan local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le financement du Fonds Énergie n'est pas autorisé, des mesures importantes d'efficacité énergétique devront être retirées du projet alors qu'ils sont une condition implicite au programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres de construction : décembre 2014

Octroi du contrat de construction : entre février et mai 2015

Début des travaux de construction : août 2015

Fin des travaux : juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur notamment au courrier budgétaire 98, émis le 10 juillet 2008 par le Service des finances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Julien HARVEY-VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Lyne
CHOINIÈRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ALLEN
Directeur culture_ sports

Tél : 514-495-6214
Télécop.: 514-495-7411

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture_ sports

Tél : 514 495-6233
Télécop. : 514 495-6290
Date d'endos. : 2013-06-20

Dossier # :1133278013



Dossier # : 1135368002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver les commentaires de la Ville de Montréal à la Commission mixte internationale portant sur le Plan 2014, une nouvelle proposition de gestion des niveaux et débits d'eau du bassin Lac Ontario - fleuve Saint-Laurent

Il est recommandé d'approuver les commentaires de la Ville de Montréal à la Commission mixte internationale portant sur le Plan 2014, une nouvelle proposition de gestion des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-08-13 17:15

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135368002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver les commentaires de la Ville de Montréal à la Commission mixte internationale portant sur le Plan 2014, une nouvelle proposition de gestion des niveaux et débits d'eau du bassin Lac Ontario - fleuve Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

L'eau du fleuve Saint-Laurent coulant à Montréal provient principalement des Grands Lacs et secondairement de la rivière des Outaouais et de ses tributaires. Un organisme de contrôle, appelé la Commission mixte internationale (Commission; CMI), est chargé de faire respecter les exigences du *Traité des eaux limitrophes de 1909*, signé par les gouvernements du Canada et des États-Unis. Ainsi, tout projet susceptible d'affecter le niveau ou le débit naturel des eaux limitrophes doit faire l'objet d'une approbation par la Commission. Les priorités d'utilisation de l'eau prévues au Traité sont : 1) l'utilisation à des fins domestiques et sanitaires; 2) l'utilisation pour la navigation, et 3) l'utilisation à des fins de production d'énergie et d'irrigation.

Une ordonnance comprenant des critères de gestion des fluctuations, les critères à respecter et un plan de régularisation, a été adoptée puis modifiée en 1956 et en 1963. Depuis ce temps, le plan « 1958-DD », mis en œuvre par le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, régularise les eaux entrant dans le fleuve depuis le barrage Moses-Saunders à Cornwall (Ontario).

En 2008, la Commission a tenu des consultations publiques sur un nouveau projet d'ordonnance, qu'elle a ensuite retiré en raison des oppositions multiples qui lui furent communiquées de tous les usagers.

La Commission a ensuite mandaté un groupe intergouvernemental d'experts (Canada-USA-Ontario-Québec) pour élaborer une nouvelle proposition tenant compte de l'environnement et des besoins des divers usagers, ainsi que des résultats de nombreuses modélisations hydrologiques réalisées à partir des données et observations colligées sur plus de cent ans, permettant d'évaluer les coûts/bénéfices pour différents secteurs du bassin et de raffiner le plan proposé.

C'est ainsi qu'en 2012, la Commission présentait le plan de régularisation Bv7 aux

commentaires du public.

Après avoir ajusté le plan de régularisation et avoir rédigé ses documents d'encadrement, la Commission présente maintenant le Plan 2014, comprenant les éléments suivants :

Ø Plan de régularisation Bv7;

Ø Directive au Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, sur la régularisation du débit, la gestion adaptative, les communications et la participation du public;

Ø Directive au Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, sur les ajustements opérationnels, les écarts et les conditions extrêmes;

Ø Projet d'ordonnance d'approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0973 - Le 13 juin 2012 - Approbation des commentaires de la Ville de Montréal à la Commission mixte internationale sur une nouvelle proposition de gestion des niveaux et débit d'eau du bassin lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

CE08 1144 - Le 18 juin 2008 - Approuver le document intitulé « *Mémoire de la Ville de Montréal présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre des consultations publiques menées pour l'examen de l'ordonnance d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent* »

CG07 0045 - Le 22 mars 2007 - *Déclaration des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent dans la zone d'influence des Grands Lacs*

CE06 1613 - Le 27 septembre 2006 - Adopter le positionnement de la Ville de Montréal sur le rapport du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent

DESCRIPTION

La presque totalité des besoins en eau de l'île de Montréal sont comblés par le fleuve Saint-Laurent. En raison des changements climatiques, les périodes d'étiage et les baisses de niveau d'eau sont appelées à devenir plus fréquentes et plus importantes, ce qui est susceptible de modifier les paramètres physico-chimiques de l'eau brute. Certains projets de modification aux prises d'eau brute et aux filières de traitement des usines d'eau potable, réalisés dans le cadre de leur mise aux normes, serviront également à réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques anticipés .

Les activités liées au fleuve sont d'une importance capitale pour l'économie et le transport des marchandises.

Les préoccupations de Montréal de protection et de mise en valeur de la diversité biologique et la diversité des milieux riverains sont inscrites aux plans de protection des milieux naturels, de développement durable ainsi que dans la plupart des outils d'urbanisme actuellement en vigueur.

Selon les résultats de modélisation, la nouvelle proposition de la CMI présenterait peu d'impacts majeurs pour la région de Montréal, permettant de maintenir les niveaux moyens et les niveaux minimums nécessaires pour les prises d'eau et le transport maritime, ainsi que des niveaux inférieurs à ceux susceptibles de produire des inondations importantes, tout en permettant une variabilité de niveau plus naturelle en amont du barrage Moses-Saunders (rives du lac Ontario et du cours supérieur du Saint-Laurent), de manière à favoriser la régénération des milieux humides et leur biodiversité qui avait décliné depuis les années 60 avec le plan précédent de régularisation. Les mécanismes de communication et d'intervention pour assurer les besoins essentiels en cas d'atteinte de niveau critique demeureront (Directive sur les ajustements).

De plus, le Comité de gestion adaptative de la CMI aura pour mandat d'étudier et de surveiller trois aspects principaux afin de diminuer les incertitudes et ainsi améliorer les règles de régularisation :

- les apports d'eau et leurs prévisions (lac Ontario, éventuellement combiné aux apports de la rivière des Outaouais);
- les impacts du plan sur l'environnement;
- les impacts du plan sur l'économie.

Des modifications au plan pourront être suggérées à la CMI et une revue du plan est prévue au plus tard 15 ans suite à sa mise en oeuvre.

Les objectifs visés, le travail de modélisation et la proposition du Plan 2014 développée par la CMI dans une approche participative de concertation des différents usagers nous apparaissent acceptables.

Les bénéfices actuels sont maintenus ou améliorés, sous réserve de certaines incertitudes quant aux impacts des changements climatiques.

À ce sujet, la Ville de Montréal a déjà entrepris des travaux à ses infrastructures qui réduiront sa vulnérabilité face aux baisses de niveau d'eau dans le fleuve.

JUSTIFICATION

Des intervenants de la Ville de Montréal ont pris connaissance de la proposition de la Commission mixte internationale (Direction de l'eau potable du Service de l'eau, Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal, Direction du développement économique et urbain du Service de la mise en valeur du territoire, Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines du Service des affaires institutionnelles, Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie, Direction de l'environnement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement), afin d'en faire ressortir les impacts potentiels pour l'agglomération de Montréal, formuler des recommandations et informer les élus pour leur gouverne.

D'autres usagers, tels que l'administration du Port de Montréal, la Voie maritime du Saint-Laurent, des représentants de la navigation de plaisance et des groupes environnementaux ont aussi fait part de leur opinion et préoccupations lors d'audiences de la Commission mixte internationale qui se sont tenues dans plusieurs villes riveraines du bassin Lac Ontario - fleuve Saint-Laurent (le 18 juillet 2013 à Montréal).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier anticipé selon les informations disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La modification du plan de régularisation viendra améliorer la protection des milieux humides en amont du barrage.

Des travaux réalisés dans le cadre de la mise aux normes des usines d'eau potable viennent diminuer la vulnérabilité face aux changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont réalisées par la CMI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

30 août 2013, date limite pour que le greffe envoie les présents commentaires et la résolution à la Commission mixte internationale
Automne 2013 à Été 2014 (si pas d'obstacle majeur), la CMI prend connaissance des commentaires reçus, puis finalise la proposition et demande l'assentiment des gouvernements fédéraux (Canada + USA). Par la suite, promulgation de l'Ordonnance, constitution du Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent responsable de la mise en oeuvre du nouveau plan de régularisation et de ses directives, ainsi que du Comité de gestion adaptative

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique GILBERT
Ingenieur (avant le 07-12-1994) cum

Tél : 514-280-4335
Télécop.: 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH
Chef de division
Planification et suivi environnemental

Tél : 514 280-4345
Télécop. : 514 280-6667
Date d'endos. : 2013-08-02

Dossier # :1135368002



Dossier # : 1136251003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les mandats de M. Raymond Perreault, M. Jacques Laflèche et de M. Jean-Louis Landry à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou pour la période de juin 2013 à juin 2015.

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal le renouvellement des mandats des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période de juin 2013 à juin 2015, à savoir :

- M. Raymond Perreault, président, de la compagnie Chaînes de traction Québec Itée, représentant le milieu des affaires;
- M. Jacques Laflèche, président, de la compagnie Les Systèmes Espace/Max inc., représentant le milieu des affaires;
- M. Jean-Louis Landry, Avocat, représentant le milieu des affaires.

Signé par Andrée DUQUETTE **Le** 2013-07-31 11:54

Signataire : Andrée DUQUETTE

Directrice des services administratifs et Directrice d'arrondissement par intérim
Anjou , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1136251003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les mandats de M. Raymond Perreault, M. Jacques Laflèche et de M. Jean-Louis Landry à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou pour la période de juin 2013 à juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a confié au conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes.

Trois des cinq mandats du milieu des affaires ou de la commission scolaire venaient à échéance. Lors de l'assemblée générale du Centre local de développement d'Anjou du 18 juin 2013, les mandats de Messieurs Raymond Perreault, Jacques Laflèche et Jean-Louis Landry ont été reconduits pour la période de juin 2013 à juin 2015.

La reconduction des trois mandats nécessite l'approbation du Conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0192 — 30 mai 2013 — Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (dossier décisionnel 1131597007);

CG12 0420 — 25 octobre 2012 — Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (dossier décisionnel 1121597015);

CG11 0396 — 24 novembre 2011 — Nomination des membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (dossier décisionnel 1112060012);

CG09 0385 — 24 septembre 2009 — Approbation par le conseil d'agglomération du projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD d'Anjou (dossier décisionnel 1094727001).

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement doit acheminer au conseil d'agglomération une recommandation de nomination des membres du conseil d'administration du CLD d'Anjou;

Il est donc recommandé d'approuver le renouvellement des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, pour la période de juin 2013 à juin 2015 :

- M. Raymond Perreault, président, Chaînes de traction Québec Itée (siège impair);
- M. Jacques Laflèche, président, Les Systèmes Espace/Max inc. (siège impair);
- M. Jean-Louis Landry, Avocat, (siège impair).

JUSTIFICATION

M. Raymond Perreault, président, Chaînes de traction Québec Itée, est membre du CLD depuis au moins 2005; son dernier mandat était du 14 juin 2011 au 13 juin 2013; Le premier mandat de M. Jacques Laflèche, président, Les Systèmes Espace/Max inc. avait débuté le 14 octobre 2012 pour se terminer en juin 2013;

Le premier mandat de M. Jean-Louis Landry, Avocat avait débuté le 14 juin 2011 pour se terminer le 13 juin 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pouvoirs et règlements de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.
Conforme aux obligations de l'article 94 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie C. BOUTIN
Commissaire adjoint(e) - developpement
economique

Tél : 514 493-8088

Télécop.: 514 493-8089

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MÉNARD
Directrice

Tél : 514 493-5112

Télécop. : 514 493-8089

Date d'endos. : 2013-07-29

Dossier # :1136251003



Dossier # : 1132326004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville d'une somme de 7 221,00 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la réception par l'arrondissement Lachine d'un chèque de la firme Sodem Inc. suite à son désistement en date du 21 décembre 2012 pour la gestion du Port de plaisance de Lachine pour l'année 2013

Il est recommandé :
de modifier le budget de la Ville d'une somme de 7 221,00 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la réception par l'Arrondissement de Lachine de l'encaissement d'un chèque de la firme Sodem Inc. suite à son désistement en date du 21 décembre 2012 pour la gestion du Port de plaisance de Lachine pour l'année 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2013-08-21 07:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1132326004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'augmentation du budget des revenus et des dépenses de l'Arrondissement de Lachine au montant de 6 280,50 \$ représentant l'encaissement du chèque reçu de la firme Sodem Inc. suite à son désistement en date du 21 décembre 2012 pour la gestion du Port de plaisance de Lachine pour l'année 2013

CONTENU

CONTEXTE

Sodem Inc. n'ayant pu retenir les services du gestionnaire prévu pour l'exécution du contrat se voit contrainte de se désister. Afin de respecter ses engagements, la firme Sodem Inc. rembourse la différence de prix entre le plus bas soumissionnaire et le second, la firme Sylvain A. Deschamps Inc. soit un montant de 7 221,00, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CA12 19 0440 adoptée à la séance ordinaire du 10 décembre 2012 (dossier numéro 1126179002) - Octroi du contrat à la firme Sodem Inc. pour la gestion du Port de plaisance de Lachine au montant de 83 588,55 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
- Résolution numéro CA13 19 0003 adoptée à la séance extraordinaire du 21 janvier 2013 (dossier numéro 1126179002) - Abrogation de la résolution numéro CA12 19 0440 adoptée à la séance du 10 décembre 2012 et octroi du contrat à Sylvain A. Deschamps Inc. pour la gestion du Port de plaisance de Lachine au montant de 85 584,89 \$ pour la période du 22 janvier au 31 décembre 2013

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant encaissé représente un budget additionnel pour la Direction - Culture, sports,

loisirs et développement social de l'Arrondissement de Lachine et servira à payer la différence de prix.

Revenus

2410.0010000.301432.07153.44290.000000.0000.000000.000000.000000.00000

Dépenses

2410.0010000.301432.07153.54590.000000.0000.000000.014012.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRAZEAU
Secrétaire de direction

Tél : 514 634-3471, poste 262
Télécop.: 514 780-7711

ENDOSSÉ PAR

Claude S TREMBLAY
Chef de division - Ressources financières,
matérielles et informationnelles

Tél : 514 634-3471, poste 243
Télécop. : 514 780-7710
Date d'endos. : 2013-02-01

Dossier # :1132326004



Dossier # : 1132504011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception de cette contribution financière au montant de 2 500 \$ pour la programmation culturelle estivale extérieure

Il est recommandé au comité exécutif :
de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception de cette contribution financière au montant de 2 500 \$ pour la programmation culturelle estivale extérieure.

Signé par Jacques CHAN **Le** 2013-08-19 11:02

Signataire :

Jacques CHAN

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1132504011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception de cette contribution financière au montant de 2 500 \$ pour la programmation culturelle estivale extérieure

CONTENU

CONTEXTE

Description :

Il s'agit d'informer le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 2500 \$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, d'en informer le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville, pour l'année 2013, afin de tenir compte de la réception de cette contribution financière d'un montant de 2 500 \$, et d'autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que :

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

Aspect financier :

Le montant de cette commandite a été déposé dans les revenus activités récréatives non taxable - # reçu BA2013-02740

Clé comptable SIMON :

2420.0010000.303123.07189.46370.016661.0000.000000.000000.000000.000000

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.

Clé comptable SIMON :

2420.0010000.303123.07251.54506.000000.0000.000000.019051.000000.000000

Décision antérieure :

CE12 1034 – 20 juin 2012 : de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière au montant de 5000 \$ pour le soutien à la programmation culturelle estivale extérieure, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Dominique JACOB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction

Tél : 514-624-1315

Télécop. : 514624-1127

Dossier # :1132504011

IDENTIFICATION

Dossier # :1132504011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Informers le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 2500 \$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération 2013, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a fait parvenir une offre de commandite dans le cadre de la « Programmation culturelle estivale 2013 ». Cette programmation se déroulera dans divers sites extérieurs de l'arrondissement tous les mardis du 15 juillet au 23 août inclusivement et permettra un accès gratuit aux spectacles pour nos citoyens. Que ce soit sur le terrain extérieur de la Polyvalente de Pierrefonds (PCHS), au Centre communautaire de l'Est, au parcs Grier, Roxboro ou Héritage-sur-le-lac, l'arrondissement favorise par cette programmation l'accessibilité pour la population aux événements culturels en se déplaçant dans les différents quartiers.

Une commandite de 2500 \$ a été reçue de La Caisse populaire Desjardins de Sainte-Geneviève de Pierrefonds, à titre de partenaire de l'arrondissement, pour la réalisation des activités culturelles prévues dans le cadre de la programmation estivale extérieure. Cette somme sera déposée au compte des revenus (01-38-1-VO7) puis affectée par virement de crédit au budget d'opération 2013, catégorie Centre des arts - Spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD1122504001 - Résolution du CA12 290178 et CE12 1034

DESCRIPTION

Informers le Conseil d'arrondissement de la réception d'une commandite provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 2500 \$ au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé à l'article 144 - Chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Commandite de 2500 \$ de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Geneviève de Pierrefonds :

Le montant de cette commandite a été déposé dans les revenus activités récréatives non taxable - # reçu BA2013-02740

Clé comptable SIMON :

2420.0010000.303123.07189.46370.016661.0000.000000.000000.000000.000000

Un virement de crédit sera effectué au budget d'opération du Service.

Clé comptable SIMON :

2420.0010000.303123.07251.54506.000000.0000.000000.019051.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication et distribution dans les différents points de service de l'arrondissement d'un feuillet publicisant les spectacles et activités culturelles extérieures prévues tous les mardis soir entre le 15 juillet et le 23 août dans le cadre de la programmation estivale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 144 - Chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB

Secrétaire de direction

Tél : 514 624-1315
Télécop.: 514 624-1127

Directeur de la culture, des sports, des loisirs et
du développement social

Tél : 514 624-1334
Télécop. : 514 624-1127
Date d'endos. : 2013-06-05

Dossier # :1132504011



Dossier # : 1134368002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Proposer à tous les arrondissements de la Ville de Montréal et à toutes les villes reconstituées d'apporter les modifications souhaitées à leur réglementation actuelle sur la circulation.

Il est recommandé:

De proposer à tous les arrondissements de la Ville de Montréal et à toutes les villes reconstituées d'apporter les modifications souhaitées à leur réglementation actuelle sur la circulation.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-08-26 16:45

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1134368002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Proposer à tous les arrondissements de la Ville de Montréal et à toutes les villes reconstituées d'apporter les modifications souhaitées à leur réglementation actuelle sur la circulation.

CONTENU

CONTEXTE

La commission permanente du conseil d'agglomération sur le transport et les travaux publics a procédé en 2011 à une consultation sur le partage du réseau cyclable montréalais. Le rapport de la commission dresse un portrait de la situation actuelle en ce qui a trait à l'utilisation du réseau cyclable montréalais et à la façon dont la cohabitation s'exerce entre les différents types d'utilisateurs.

À la lumière de cette analyse et des conclusions auxquelles elle en arrive, la commission a adopté quinze recommandations:

Recommandation 1:

Que l'utilisation du réseau cyclable soit réservée exclusivement aux usagers suivants:

1. Les cyclistes;
2. Les patineurs à roues alignées;
3. Les aides à la mobilité motorisées (AMM) et fauteuils roulants, en tenant compte des suites du projet pilote mené par l'INSPQ (R-3);
4. Les bicyclettes à assistance électrique (excluant les vélos électriques de type scooters dont la circulation est le résultat de l'effet exclusif d'une force motorisée pour lesquels des balises les définissant devraient être fixées dans les meilleurs délais).

Recommandation 2:

Que la Ville de Montréal demande à Transports Canada de modifier le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (C.R.C., chapitre 1038) afin de permettre de distinguer la «bicyclette à assistance électrique» du «vélo électrique de type scooter» (voir R-1), de telle sorte que ce dernier ne soit plus assimilé à une bicyclette à assistance électrique.

Et

Que Pareille demande soit adressée au ministère des Transports du Québec et à la Société d'assurance automobile du Québec en vue de modifier le CSR en conséquence (L.R.Q., chapitre C-24.2).

Recommandation 3:

Que la Ville de Montréal collabore à ce projet pilote afin de tester sur le terrain

l'acceptabilité et l'applicabilité des mesures proposées par l'INSPQ à l'égard des AMM.

Et

Que la Ville de Montréal attende les résultats de ce projet pilote, procède à leur analyse et évalue leurs impacts avant de proposer des modifications à la réglementation actuelle, le cas échéant, et ce, dans les six mois suivant la publication des résultats du projet pilote.

Recommandation 4:

Que la Ville de Montréal mandate la Direction des transports pour évaluer la situation et proposer les amendements requis en vue d'harmoniser les règles de circulation applicables sur l'ensemble du réseau des pistes cyclables de l'Île de Montréal, et ce, en partenariat avec les différentes instances ayant des voies cyclables sous leur responsabilité (Parcs Canada, Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain, la Société des ponts fédéraux, etc.).

Recommandation 5:

Favoriser la création de voies cyclables de transit qui puissent permettre aux usagers du réseau de contourner les parcs.

Recommandation 6:

Développer un réseau cyclable montréalais qui puisse permettre le déplacement actif et sécuritaire des enfants à l'école, notamment dans les quartiers où les taux d'accidents impliquant les enfants sont les plus élevés.

Recommandation 7:

Mandater la Direction des transport pour qu'elle évalue les données requises en vue de dresser un portrait plus complet des collisions qui surviennent entre divers groupes d'usagers en déplacement, incluant les cyclistes, et qu'elle identifie les sources potentielles de données existantes et, si besoins est, qu'elle détermine la manière dont les données manquantes pourraient être recueillies.

Que toute collision signalée au SPVM, au SIM ou à Urgences-Santé soit répertoriée pour fins d'analyses permettant ainsi de dresser un portrait des collisions entre les groupes d'usagers.

Et

Que la Direction des transports utilise les données ainsi recueillies et qu'elle dresse le portrait complet de la situation en vue d'apporter les correctifs nécessaires à l'optimisation de la sécurité du réseau cyclable montréalais.

Recommandation 8:

Que la Ville initie, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment la Société d'assurance automobile du Québec, des campagnes de communication axées sur l'éducation en vue d'un partage plus harmonieux de la voirie urbaine et que, pour ce faire, elle collabore avec d'autres partenaires.

Recommandation 9:

Que la Ville de Montréal, de concert avec le ministère des Transports du Québec, identifie les endroits où il serait approprié d'implanter cette mesure (double sens cyclable) et qu'elle procède à son implantation, le cas échéant;

Et

Que la Ville informe la population de ces nouvelles dispositions.

Recommandation 10:

Que la Ville de Montréal invite les arrondissements ainsi que les ville reconstituées à développer des «zones de rencontre» dans les rues propices à ces aménagements et qu'elle en soit le chef de file auprès de la Table de la sécurité routière.

Recommandation 11:

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM), étudie la possibilité d'implanter des voies réservées aux autobus, aux taxis et aux vélos et qu'elle identifie les axes où il serait approprié de le faire.

Et

Que la STM, en partenariat avec la Ville de Montréal, lance des projets pilotes en ce sens.

Recommandation 12:

Que la Ville de Montréal procède à la mise aux normes des pistes cyclables lors de la construction et de la rénovation de tronçons, et ce, tel que défini dans le guide technique d'aménagement des pistes cyclables publié par Vélo Québec.

Recommandation 13:

Que la Ville de Montréal assure la bonification du réseau selon les délais prescrits au Plan de transport de Montréal et qu'elle planifie de nouveaux tronçons afin de diminuer les conflits entre usagers qui sont liés à la surcharge du réseau.

Recommandation 14:

Que la Ville initie et participe à un comité de concertation impliquant les différents groupes d'usagers du réseau cyclable, les principaux acteurs et organismes reconnus ainsi que les villes liées afin de discuter les questions entourant l'utilisation du vélo comme mode de transport actif à Montréal.

Et

Que ce comité fasse rapport, annuellement, tant au conseil municipal qu'au conseil d'agglomération, quant au suivi des recommandations de cette consultation publique ainsi que relativement à la situation globale concernant l'utilisation du vélo comme mode de transport actif à Montréal.

Recommandation 15:

Que la Ville de Montréal porte une attention particulière à la sécurisation des intersections où le réseau cyclable est implanté.

Ces recommandations visent, dorénavant, à assurer une utilisation optimale du réseau cyclable et une plus grande efficacité des déplacements tout en s'assurant du caractère sécuritaire des infrastructures cyclables actuelles et à venir.

La présence des vélos électriques de type «scooter» sur le réseau cyclable montréalais a fait l'objet de vives critiques compte tenu du poids de ces engins, de la vitesse à laquelle ils peuvent se déplacer et de leur morphologie qui s'apparente en tout point à celle d'une moto. Il a été souligné que la combinaison de ces trois éléments pouvait représenter un risque sérieux pour la sécurité des autres utilisateurs du réseau cyclable.

Par le biais de la recommandation 4, la Commission a également exprimé le souhait que les règles de circulation soient applicables sur l'ensemble du réseau cyclable de l'Île de Montréal. Le pouvoir de déterminer ces règles sur la partie du réseau qui est artérielle a cependant fait l'objet d'une délégation aux arrondissements par le conseil de la Ville de Montréal en 2008 (règlement de délégation 08-055). Conséquemment, puisque ces compétences relèvent des arrondissements, ceux-ci seront simplement invités à modifier leurs règlements actuels sur la circulation et le stationnement en s'assurant que seuls les usagers autorisés à circuler sur le réseau cyclable soient ceux qui ont été identifiés par la Commission. Pareille démarche sera initiée auprès des villes reconstituées.

La proposition de règlement ci-jointe vise essentiellement le réseau cyclable sur le réseau artériel et local. Cette proposition de règlement devra également être présentée au Conseil d'agglomération dans un sommaire décisionnel distinct et dont la portée s'étendra à tout le réseau cyclable identifié au Plan de transport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0793 - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) aux fins de permettre une plus grande équité dans le partage des coûts associés à la réalisation d'infrastructures cyclables et d'assurer une uniformité et une cohérence dans l'application des normes d'aménagement.

CG09 0364 - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) aux fins de permettre une plus grande équité dans le partage des coûts associés à la réalisation d'infrastructures cyclables et d'assurer une uniformité et une cohérence dans l'application des normes d'aménagement.

CM12 0594 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur le partage du réseau cyclable montréalais;

CG12 0244 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur le partage du réseau cyclable montréalais;

CM08 0497 - Approuver le contenu du Plan de transport de Montréal ainsi que le rapport du comité exécutif sur les recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif;

CG08-0362 - Approuver le contenu du Plan de transport de Montréal ainsi que le rapport du comité exécutif sur les recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures;

CG11 0288 - Adopter l'avis de l'Agglomération de Montréal relativement au projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2011 et transmettre cet avis à la CMM d'ici le 31 août 2011;

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite donner suite aux recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics. Pour ce faire, elle propose que chaque arrondissement et chaque ville reconstituée modifie sa réglementation actuelle sur la circulation en précisant que dorénavant l'utilisation du réseau cyclable est réservée exclusivement aux usagers suivants :

1. *Les cyclistes;*
2. *Les patineurs à roues alignées;*
3. *les aides à la mobilité motorisées (AMM) et fauteuils roulants;*
4. *les bicyclettes à assistance électrique (excluant les vélos électriques de type «scooter» qui sont munis d'un marchepied et dont la circulation est le résultat de l'effet exclusif d'une force motorisée).*

Les vélos électriques de type «scooter» ne seront donc plus autorisés à circuler dans les pistes cyclables ni dans les bandes cyclables ni dans les sentiers polyvalents. Ils pourront toutefois continuer à emprunter les rues où la chaussée est partagée par les cyclistes et les automobilistes et désignée comme telle au moyen d'un panneau de signalisation et d'un marquage au sol (voir la proposition de règlement ci-jointe).

JUSTIFICATION

Depuis plusieurs années déjà, l'utilisation des transports actifs, est en forte progression alors que le vélo est plus populaire que jamais. Jusqu'à présent, plus de 200 nouveaux kilomètres de voies cyclables se sont ajoutées depuis l'adoption du Plan de transport en 2008 et 200 autres kilomètres le seront au cours des prochaines années.

D'autres projets cyclables d'envergure sont également proposés pour répondre à cette demande sans cesse croissante. À titre d'exemple, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) propose la réalisation d'un sentier cyclable qui traversera l'Île de Montréal. Un projet majeur appuyé par le gouvernement du Québec. La CMM envisage, de plus, le développement et la mise en œuvre d'un vaste réseau cyclable métropolitain à l'échelle de l'agglomération.

La popularité du vélo à Montréal est telle qu'il importe de s'assurer que les déplacements dans les voies cyclables puissent s'effectuer de façon la plus sécuritaire qui soit, et ce, peu importe les arrondissements ou les villes reconstituées où ils sont effectués. De la même manière, et afin de favoriser une cohabitation harmonieuse sur le réseau cyclable montréalais, il est essentiel que les mêmes dispositions réglementaires s'appliquent à l'échelle de tous les arrondissements et de toutes les villes reconstituées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise, entre autre, sur un usage accru des modes actifs dont le vélo. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES ainsi qu'à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de règles uniformes déterminant les clientèles autorisées à circuler sur le réseau cyclable montréalais comporterait plusieurs avantages, notamment :

- Les utilisateurs, qu'ils soient cyclistes ou autres, seraient assurés de pouvoir circuler légalement partout sur réseau cyclable sans risquer de contrevenir à la réglementation locale d'un arrondissement ou d'une ville liée en particulier qui pourrait leur en interdire l'accès;
- La sécurité sur le réseau cyclable sera grandement améliorée avec l'interdiction de circuler pour les bicyclettes à assistance électrique de type «scooter»;
- Les personnes à mobilité réduite et se déplaçant en fauteuil roulant motorisé ou non, ou à l'aide d'un triporteur ou d'un quadriporteur ont, pour la plupart, toujours utilisé le réseau cyclable sans y être légalement autorisé. L'adoption d'un nouveau règlement permettra dorénavant de légaliser cette pratique;
- L'image d'un réseau cyclable d'envergure, attractif et de grande renommée pourrait plus facilement circuler dans les cercles internationaux où Montréal est souvent citée pour être une ville cyclable à l'avant-garde;
- Le travail des policiers serait grandement facilité en ayant à appliquer les mêmes dispositions réglementaires sur l'ensemble du réseau cyclable montréalais;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville centrale de même que chaque arrondissement et chaque ville reconstituée devront prévoir des opérations de communications afin de s'assurer de la bonne compréhension des nouvelles règles par tous les utilisateurs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conférence de presse par la Ville centrale - fin août;
Transmission d'une proposition de règlement pour adoption à tous les arrondissements et à toutes les villes reconstituées - septembre;
Opérations de communications par les arrondissements et les villes reconstituées - automne 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Simon JOLIN-BARRETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop.: 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Michel D BÉDARD
Conseiller(ere) en aménagement- c/e
pour Serge Lefebvre, Chef de division

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514-872-4494
Date d'endos. : 2013-08-26

Dossier # :1134368002



Dossier # : 1134815003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2010-2012 du Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux.

Il est recommandé :
de déposer le bilan 2010-2012 du Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux;

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-08-06 13:03

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1134815003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2010-2012 du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de 40 patinoires intérieures réparties dans 34 arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de service en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Direction des sports et de l'activité physique (le Programme), qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Le 25 janvier 2012, le comité exécutif a approuvé des modifications au Programme en raison de l'augmentation du coût des projets ainsi que des besoins plus importants que prévus en travaux de mise aux normes.

Le calendrier de réalisation prévisionnel du programme municipal de la Direction des sports et de l'activité physique prévoit intervenir dans quatre arénas en conception et quatre arénas en chantier par année d'ici 2020 afin de respecter ses engagements. La priorité a d'abord été accordée dans l'ordre aux arénas ayant des systèmes de réfrigération fonctionnant au fréon (HCFC-22) et aux plus vétustes. Le calendrier a également été révisé avec les arrondissements en vue de répartir les interventions dans le temps et sur le territoire montréalais minimisant ainsi l'impact des fermetures temporaires sur l'offre de service aux citoyens.

Le Programme prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles, soit :

- Le remplacement ou la mise aux normes du système de réfrigération;
- Des travaux de mise aux normes requis pour respecter la réglementation, pour assurer la sécurité des usagers et des employés et pour éviter la fermeture de l'aréna (impliquant l'arrêt des opérations) à court et moyen terme;
- La mise en place de mesures d'économie d'énergie, les travaux requis pour la certification LEED argent et l'accessibilité universelle de base.

Pour la mise en oeuvre du Programme, la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) de la Ville centre, qui en est responsable, s'est assurée la collaboration de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) à titre de gestionnaire pour la réalisation des projets et pour son expertise technique. À ce titre un modèle normalisé de conversion des systèmes de réfrigération des patinoires utilisant l'ammoniac comme frigorigène a été adopté. Ce modèle répond à des considérations environnementales, énergétiques, économiques et d'entretien tout en présentant toutes les garanties de sécurité requises. D'autres modèles sont possibles et notamment des systèmes frigorifiques au gaz carbonique (CO2). À noter que la Ville de Montréal est l'instigatrice d'une étude comparative en cours de réalisation par le Centre de recherche CanmetÉNERGIE de Ressources naturelles Canada. Cette étude permettra à la Ville de bien évaluer la technologie au CO2 versus celle à l'ammoniac notamment sur le plan de la viabilité, de la résistance et de la sécurité.

La Ville centre et les arrondissements participent au financement des projet inscrits au Programme respectivement à hauteur de 80% et 20% des dépenses admissibles.

Ce dossier décisionnel a pour objet de déposer le bilan 2010-2012 du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et les principaux enjeux associés à la mise en oeuvre du Programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0095	25 janvier 2012	Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
CM12 0137	21 février 2012	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 60 500 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
CM11 0655	23 août 2011	Approuver l'offre de service de la DSTI et les arrondissements pour la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme prévu à cet effet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville.
CE10 1137	7 juillet 2010	Adopter le programme de soutien de mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

BILAN 2010 - 2012 : RÉSULTATS ATTEINTS

Réalisations

Le bilan 2010-2012 du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux a été présenté au comité exécutif le 12 juin 2013. Il fait état de la portée et des normes du Programme, des projets réalisés et de l'avancement des projets en cours de réalisation durant la période considérée, des problématiques rencontrées à ce jour sur le plan de la mise en oeuvre du Programme. Parmi ces problématiques, il faut relever celles touchant aux écarts budgétaires par rapport aux besoins, aux interruptions de l'offre de service lors des travaux, à l'objectif LEED, parfois difficile à atteindre, et à l'accès aux subventions gouvernementales.

Néanmoins le Programme va bon train et, à ce jour, la mise aux normes de 19 des 40 glaces est complétée ou en cours de réalisation. Plus spécifiquement, l'état d'avancement de ces projets est le suivant :

- Sept glaces - projets terminés et glaces ouvertes;
- Trois glaces - en chantier;
- Une glace - appel d'offres pour le contrat de construction;

- Cinq glaces - réalisation des plans et devis (dont un aréna à deux glaces);
- Trois glaces - appels d'offres pour les services professionnels.

Au total, les montants dépensés sur les contrats octroyés jusqu'à maintenant totalisent 42 M\$ si l'on inclut les 5,2 M\$ associés à des travaux non admissibles à la charge des arrondissements. Sur ces contrats, 2 M\$ proviennent d'aides financières de divers programmes gouvernementaux en plus des 9 M\$ autorisés pour les cinq premiers projets (voir pièces jointes).

Calendrier global de réalisation du Programme

Le Calendrier du Programme est respecté dans son ensemble sauf pour:

- L'aréna Martin-Brodeur (Saint-Léonard) dont l'appel d'offres de juillet 2012 à été annulé par le comité exécutif en 2013 en raison notamment de l'écart entre la soumission de l'adjudicataire et le budget-cible du projet;
- L'auditorium de Verdun et l'aréna Denis-Savard (Verdun) - en raison de l'importante vétusté de cet aréna, l'arrondissement a diligenté une étude qui lui permettra de faire un choix d'investissement judicieux;

Par ailleurs, il est nécessaire que les arrondissements collaborent entre eux lors des fermetures d'arénas afin de minimiser l'impact de celles-ci sur l'offre de service aux citoyens.

BILAN 2010 - 2012 : PROBLÉMATIQUES CONSTATÉES

Besoins en travaux admissibles pour la mise aux normes

Le déficit d'investissement varie d'un aréna à un autre. Or, malgré la majoration du budget de 5 M\$ à 8 M\$ en 2012, le montant maximum demeure insuffisant pour certains arénas dont la vétusté est importante. Par conséquent, les besoins en travaux admissibles sont supérieurs au budget déjà autorisé. Pour chaque projet, une cible budgétaire maximale par glace est fixée (plafonnement du soutien financier octroyé par la Ville centre).

Équité entre les arrondissements (indexation)

Afin de préserver l'équité entre les arrondissements, il serait nécessaire d'indexer les investissements à tous les ans car, en raison de l'inflation, une hausse annuelle du coût des travaux est observée. Par ailleurs, puisque les arénas fonctionnent en réseau, l'aide apportée à un arrondissement sert à l'ensemble des Montréalais.

Budget d'investissement

Au 12 juin 2013, l'enveloppe budgétaire au PTI de la DSAP était insuffisante par rapport aux besoins du Programme. Depuis, cette enveloppe a été ajustée à la hausse.

D'autre part, les coûts de travaux requis pour obtenir la certification LEED-argent sont parfois très élevés, ce qui rend difficile l'atteinte de celle-ci puisque dans certains cas le budget disponible est insuffisant.

On observe également que, dans quelques cas, les soumissions sont plus élevées que les estimations ce qui crée des pressions budgétaires à la hausse pour les arrondissements.

Possibilité de recourir à une nouvelle technologie au CO₂ à moyen terme

Jusqu'à maintenant, la DSTI a favorisé l'utilisation d'une technologie éprouvée en lien avec le cycle de vie des bâtiments. Toutefois, en raison du développement de nouvelles technologies tel que le système de réfrigération au CO₂, les coûts de conversion des systèmes pourraient être revus à la baisse. La DSTI assure une veille stratégique et réalise une étude de faisabilité en vue d'un éventuel projet pilote au CO₂.

Obtention tardive des autorisations finales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour les contributions financières

Une autorisation finale du MELS est requise préalablement à l'octroi de contrats, à défaut de quoi, l'aide financière n'est pas accordée. Les nombreux renseignements demandés par le MELS pendant le cheminement des dossiers d'octrois de contrats (GDD) peuvent avoir pour impact de retarder les octrois de contrats à un conseil municipal ultérieur.

JUSTIFICATION

Dans un souci de gestion efficace du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, il est prévu d'effectuer périodiquement un bilan de celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les investissements totaux prévus pour la mise aux normes des 40 glaces sont de 274 M\$ pour les travaux admissibles et LEED. À cela, s'ajoute 21 M\$ pour le volet économie d'énergie pour un total de 295 M\$ (en \$ constants de 2011).

Ils se ventilent comme suit :

- DSAP - 221 M\$;
- DSTI - 8 M\$;
- Arrondissements - 55 M\$;
- Fonds énergie - 11 M\$.

Ces investissements sont nets de ristournes et de subvention et n'incluent pas les travaux hors programme à la charge des arrondissements. Les montants dépensés sur les contrats octroyés jusqu'à maintenant totalisent 42 M\$ si l'on inclut les 5,2 M\$ associés à des travaux non admissibles à la charge des arrondissements.

Au cours de la période 2014-2020, la planification des PTI devrait tenir compte des budgets d'investissement annuel requis à la réalisation du Programme. À cet effet, la DSAP et les arrondissements prioriseront, lors de la confection annuelle de leur PTI, les projets prévus au calendrier de réalisation prévisionnel du Programme afin de mettre aux normes l'ensemble des arénas municipaux d'ici 2020. La disponibilité annuelle des crédits planifiés en fonction du calendrier est essentielle à la réalisation complète des projets prévus au Programme d'ici son échéance.

Le recours aux sources de financement externe est aussi prévu, notamment :

- Le Programme d'infrastructures de loisirs (PIL / MELS) pour les cinq premiers projets dont les travaux débutaient en 2010 (9 M\$ d'aide financière ont été autorisés sur ce programme).;
- Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 du MELS depuis 2012 - soutien maximal de 700 000 \$ pour une glace et de 1 M\$ pour deux glaces auquel s'ajoute 300 000 \$ pour des travaux jugés urgent;
- Le Programme d'optimisation de réfrigération (OPTER) du ministère des Ressources naturelles du Québec - aide maximale possible de 60 000 \$;
- Le Programme d'acquisition d'appareils efficaces de Gaz Métro - aide financière potentielle d'environ 25 000 \$;
- Le Programme Énergible d'Hydro-Québec - aide maximale possible d'environ 30 000 \$.

Au 12 juin 2013, un total de 11 M\$ a été autorisé sur tous ces programmes. Ce chiffre pourrait atteindre 16,5 M\$ sur la base des accords de principe obtenus à ce jour pour des projets à réaliser d'ici 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux vise d'abord le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Par ailleurs, les projets réalisés dans le cadre de ce programme visent la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal. Finalement, les projets incluent également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, telle que la récupération de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude domestique, lorsque possible, des systèmes d'éclairage moins énergivores, l'ajout d'une toile réfléchissante, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le premier bilan 2010 - 2012 du Programme indique que ce dernier accuse un léger retard sur le calendrier global et surtout met en évidence un déficit en investissement dans les arénas municipaux beaucoup plus important que prévu. Ce déficit ne cessera de se creuser au fil des années ce qui pèsera plus lourdement sur les enveloppes budgétaires. Or, la mise en oeuvre du Programme selon le calendrier prévu est essentielle afin d'éviter une rupture de l'offre de service d'ici 2020, en raison de l'interdiction d'utilisation du fréon (HCFC-22) et de la vétusté de plusieurs arénas. La fermeture non planifiée et simultanée de plusieurs arénas aurait également un impact majeur sur l'offre de service puisque les arénas fonctionnent en réseau et que l'utilisation est déjà saturée en période de pointe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan 2013 - 2014 du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux - automne 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux est cohérent avec :

- La Charte montréalaise des droits et responsabilités dans laquelle la Ville de Montréal s'engage, aux fins de favoriser le droit au loisir des citoyennes et des citoyens, à :
 - Soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de service diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
 - Aménager des parcs, des infrastructures de sport et d'activités physiques de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
 - Favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.
- La déclaration sur le sport régional «*La collaboration au bénéfice de nos jeunes*» , adoptée en 2010 par le conseil municipal et les conseils des dix-neuf arrondissements, qui reconnaît le sport régional comme faisant partie intrinsèque de leur offre de service en allouant notamment des heures pour l'entraînement et les compétitions de sport d'envergure régionale dans leurs installations.
- La Déclaration de Québec, «*Le loisir essentiel au développement des communautés adoptée en 2012*» , par le conseil municipal et les conseils des dix-neuf arrondissements qui reconnaît que :

- Le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Le loisir contribue au développement du capital social des communautés;
- Le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, coeur de la vie démocratique.
- Les objectifs poursuivis par «*Imaginer Réaliser Montréal*», notamment de faire de Montréal un milieu de vie exceptionnel en renforçant la pratique du sport amateur.
- La Politique familiale «*Pour grandir à Montréal*» et le plan d'action famille 2008-2012 de Montréal qui ont notamment pour engagement d'offrir aux familles des équipements collectifs sportifs et de loisirs qui se démarquent, en bon état, situés à proximité, où elles peuvent bouger, jouer et se divertir.
- La «*Politique d'accessibilité universelle*» qui confirme la volonté de la Ville à poursuivre ses efforts pour faire de Montréal une ville universellement accessible.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Biagio ZILEMBO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Planification stratégique (Jean LABRECQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseiller en planification

Tél : 514 872-5672
Télécop.: 514 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Normand GIRARD
Cadre en réaffectation

Tél : 514-872-7853
Télécop. : 514 872-9255
Date d'endos. : 2013-07-04

Dossier # :1134815003